

Activités et réalisations relatives à la réduction de l'usage d'antibiotiques et de l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique 2021-2024



Sommaire

Contexte.....	3
Synthèse.....	3
Convention 2021-2024 relative à l’usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre l’autorité fédérale et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne.....	5
Réalisations faisant suite aux engagements pris par les secteurs membres et les autorités dans le cadre de la convention sur les antibiotiques 2021-2024.....	6
Autorité fédérale	6
Industrie des aliments composés	8
Industrie pharmaceutique	8
Organisations vétérinaires.....	9
Organisations agricoles.....	9
Gestionnaires des cahiers des charges et des guides sectoriels.....	10
Associations de santé animale (DGZ - ARSIA)	12
Registre AB.....	14
AMCRA.....	14
Résultats relatifs à la vente et à l’utilisation d’antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2024 et leur évolution depuis 2011.....	17
Chiffres de vente des antibiotiques.....	17
Ventes totales.....	17
Colistine.....	18
Antibiotiques d’importance critique : quinolones et céphalosporines de 3 ^e et 4 ^e générations	19
Aliments médicamenteux	20
Ventes ventilées en fonction des codes de couleur d’AMCRA.....	21
Chiffres d’utilisation des antibiotiques chez les porcs, la volaille et les bovins.....	23
Utilisation par catégorie animale dans Sanitel-Med	24
Objectifs de réduction par espèce animale.....	27
Résistance aux antibiotiques chez des bactéries indicatrices et zoonotiques issues d’animaux producteurs de denrées alimentaires	29
Contexte	29
Résultats	29
Évolution de l’antibiorésistance chez Escherichia coli entre 2014 et 2024.....	29
Évolution de l’antibiorésistance chez Enterococcus faecium et Enterococcus faecalis entre 2019 et 2024	33
Évolution de la prévalence de Staphylococcus aureus résistant à la méthicilline (SARM) de 2011 à 2024 .	34
Résistance aux quinolones chez Salmonella enterica isolée chez des poulets de chair	35
Discussion et conclusions.....	37

Contexte

La résistance aux antimicrobiens (RAM) est un problème mondial pour la santé publique, animale et de l’environnement qui préoccupe scientifiques, responsables politiques et tous les acteurs impliqués dans la médecine humaine et vétérinaire. La résistance des micro-organismes aux antimicrobiens peut rendre leur contrôle plus ou moins difficile et, dans certains cas, même impossible.

L’utilisation d’antibiotiques est la principale cause de la RAM. La réduction de l’utilisation des antibiotiques chez les animaux est une responsabilité commune des secteurs et des autorités concernées. C’est pourquoi des efforts sont nécessaires pour que toutes les parties concernées par la médecine vétérinaire en Belgique élaborent et mettent en œuvre, étape par étape, des actions appropriées.

Synthèse

Ce rapport présente une synthèse des activités et réalisations principales favorisant la réduction de l’utilisation d’antibiotiques, accomplies dans le cadre de la deuxième convention sur les antibiotiques 2021-2024 par les différents acteurs du secteur vétérinaire. Le rapport publie par ailleurs les résultats relatifs à la vente nationale d’antibiotiques ainsi que ceux, basés sur les données enregistrées dans Sanitel-Med, relatifs à l’utilisation de ces produits dans les élevages ; il montre également les résultats relatifs à l’évolution de la RAM chez les animaux entre 2011 et 2024.

Dans le prolongement de la première convention sur les antibiotiques 2016-2020, la deuxième convention 2021-2024 avait fixé de nouveaux objectifs ambitieux, à atteindre pour la fin 2024. Les autorités fédérales et les organisations sectorielles concernées ont veillé à la fois à assurer la continuité des engagements déjà pris dans la première convention et à concevoir de nouvelles actions pour réaliser les objectifs de la deuxième convention. **En 2024, la dernière année de la deuxième convention antibiotiques et de la Vision 2024 d’AMCRA, le point des résultats enregistrés au cours de la période révolue peut être fait. Sur les quatre objectifs de réduction pour la médecine vétérinaire en Belgique énoncés dans la Vision 2024 et dans la convention sur les antibiotiques, trois ont été atteints.** Pour le premier d’entre eux, le résultat à la fin de 2024 ne peut malheureusement pas confirmer la tendance établie à la fin de 2023 : les ventes totales d’antibiotiques augmentent de 6,5 %, résultant en une **réduction globale des ventes d’antibiotiques de 59,9% par rapport à 2011**, n’atteignant pas la réduction visée de -65%. La **vente des aliments médicamenteux s’est réduite au total de 89,1 % et dépasse ainsi largement l’objectif de réduction de 75 % fixé pour 2024. La vente d’antibiotiques d’importance critique a diminué de 81,0 % par rapport à 2011, réalisant ainsi l’objectif d’une réduction de 75 % pour 2024.** La vente de colistine s’élève en 2024 à 0,69 mg/kg de biomasse. Bien que ce chiffre représente une **hausse de 11,8 % par rapport à 2023**, **l’objectif du plafond de 1 mg/kg pour 2024 est encore confortablement atteint.** Et par rapport à 2012 (l’année précédant l’autorisation du ZnO), la réduction totale de l’utilisation de colistine s’élève à 85,4 %.

Pour les **porcs**, les **poulets de chair** et les **veaux de boucherie**, des objectifs spécifiques avaient été déterminés sur la base des données enregistrées dans le système national de collecte de données Sanitel-Med relatives aux **antibiotiques utilisés dans les élevages**. En 2024, de grands progrès ont été enregistrés chez les porcs, sauf dans la catégorie des porcs d’engraissement. L’utilisation d’antibiotiques dans chaque catégorie de porcs s’est située en zone verte pour plus de 50 % des exploitations (parfois jusqu’à 75 % d’entre elles), tandis que l’utilisation en zone rouge ne concerne que de 3 à 8 % des exploitations. **Le secteur porcin est encouragé à maintenir les résultats actuels au**

cours des prochaines années et à trouver des moyens pour stimuler et accompagner les gros utilisateurs restants pour qu’ils réduisent leur utilisation d’antibiotiques. On observe à nouveau en 2024 dans le secteur des poulets de chair une nette diminution de son utilisation d’antibiotiques, de plus de 60 % dans la plupart des paramètres. Alors qu’en 2018, environ 30 % des exploitations de poulets de chair avaient une consommation au-dessus de la valeur d’action actuelle, elles ne sont plus aujourd’hui qu’1,5 %. Plus de 85 % des exploitations se situent même sous le valeur de vigilance actuelle. Cela illustre la capacité du secteur à diminuer sa consommation sans trajet de réduction, bien que cela puisse aussi suggérer qu’il dispose de suffisamment de marge pour l’instauration de valeurs seuil plus ambitieuses. Dans le secteur des veaux de boucherie, la réduction atteinte en 2024 est moins prononcée que chez les autres espèces. Les résultats soulignent à nouveau les défis que le secteur devra relever pour réduire son besoin structurel élevé de recours aux antibiotiques.

La deuxième convention 2021-2024 comprenait l’ambition de développer une méthodologie pour évaluer l’utilisation des antibiotiques chez les **animaux de compagnie** et, après avoir collecté les données les concernant, d’établir un trajet de réduction de l’utilisation des antibiotiques chez les animaux de compagnie, basé sur des données fondées et conforme aux objectifs de réduction de la convention. AMCRA a collaboré avec les parties prenantes pour élaborer un avis intitulé « Collecte et analyse des données relatives à l’utilisation d’antibiotiques chez les animaux de compagnie et les chevaux et benchmarking des vétérinaires ». Cet avis a été remis à l’Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) et aux autres administrations fédérales en 2025. Parallèlement, l’AFMPS est en train d’élaborer l’outil VAMREG afin de permettre de communiquer à l’EMA, comme l’exige l’Europe, les données relatives à la vente et à l’utilisation d’antibiotiques en médecine vétérinaire pour les animaux non enregistrés dans Sanitel (entre autres les animaux de compagnie). La collecte de données et l’élaboration d’un trajet de réduction dans une phase ultérieure commenceront en accord avec les parties prenantes pour répondre aux exigences de rapportage de l’Europe.

Les résultats de la **surveillance de l’antibiorésistance** de la bactérie indicatrice à Gram négatif *E. coli* provenant d’animaux producteurs de denrées alimentaires montrent une diminution de la résistance depuis le début de la surveillance. Pour les bactéries indicatrices à Gram positif *E. faecalis* et *E. Faecium*, une diminution de l’occurrence de la multirésistance est observée depuis le début de la surveillance en 2019 pour les 2 catégories d’animaux où le taux de multirésistance est le plus élevé (poulets de chair et veaux) alors que la situation reste stable pour les autres espèces animales. **Pour prévenir la sélection et la propagation de l’antibiorésistance, il faut non seulement miser de manière permanente sur une faible utilisation des antibiotiques d’importance critique, mais aussi réduire l’utilisation de toutes les classes d’antibiotiques.**

Confortés par les bons résultats obtenus pour trois des quatre objectifs de réduction, **les autorités fédérales et les organisations sectorielles concernées s’engagent à poursuivre la voie tracée et à relever les défis qui se profilent encore afin d’obtenir de nouvelles réductions à l’horizon 2030. Cet engagement se manifeste actuellement par la préparation d’une troisième convention sur les antibiotiques qui comprendra des objectifs nouveaux et ambitieux d’ici 2030, basée sur la Vision 2030 élaborée par AMCRA pour la période 2025-2030. On travaille également à un nouveau Plan d’Action national « One-Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens.**

Convention 2021-2024 relative à l’usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre l’autorité fédérale et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne

La deuxième convention a été signée début 2021 par l’autorité fédérale représentée par les ministres de la Santé publique et de l’Agriculture, par l’industrie pharmaceutique (pharma.be), les organisations agricoles (ABS, Boerenbond et FWA), l’industrie des aliments composés (BFA), les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires (UPV, VeDa, SAVAB-Flanders), les conseils régionaux de l’Ordre des Vétérinaires (CRFOMV et NGROD), les associations de santé animale (ARSIA et DGZ), les gestionnaires de guides sectoriels et de cahiers des charges (Belplume, Belpork, BVK, Belbeef, Codiplan, MilkBE), le Registre AB et AMCRA.

Le texte comportait quatre objectifs stratégiques qui correspondaient aux **objectifs de réduction** décrits dans la « Vision 2024 » d’AMCRA :

1. une utilisation globale maximale d’antibiotiques de 60 mg/PCU pour fin 2024, ce qui correspond à une réduction de 65 % par rapport à 2011¹ ;
2. une utilisation maximale de colistine de 1 mg/PCU pour la fin 2024 ;
3. une réduction de 75 %, par rapport à 2011, de l’utilisation d’aliments médicamenteux contenant des antibiotiques pour fin 2024 ;
4. au minimum, chaque année, le maintien de la réduction de 75 % déjà obtenue par rapport à 2011 de l’utilisation d’antibiotiques d’importance critique (fluoroquinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e générations).

Pour les animaux producteurs de denrées alimentaires, et en particulier les veaux de boucherie, les porcs et les poulets de chair, des **objectifs stratégiques** avaient été fixés **spécifiquement pour chaque espèce**, avec l’objectif qu’il y ait dans chaque catégorie animale maximum 1 % d’utilisateurs en zone d’alarme pour fin 2024.

Pour les **animaux de compagnie**, l’objectif était de lancer le développement d’une méthode pour l’évaluation de l’utilisation des antibiotiques chez ces animaux et, après avoir collecté les données sur lesquelles se fondera cette évaluation, de mettre au point un trajet de réduction de l’utilisation d’antibiotiques pour cette catégorie d’animaux, basé sur des données fondées et répondant aux objectifs de réduction formulés dans la convention.



¹ Ce sont les données des rapports annuels BelVet-Sac, exprimées en mg de substance active par kg de biomasse, qui sont utilisées pour calculer les objectifs stratégiques ; les données de Sanitel-Med sont utilisées pour calculer les objectifs sectoriels.

Réalisations faisant suite aux engagements pris par les secteurs membres et les autorités dans le cadre de la convention sur les antibiotiques 2021-2024

Dans le cadre de la convention sur les antibiotiques, l’autorité fédérale, AMCRA et les partenaires sectoriels concernés ont formulé des objectifs opérationnels communs. Le présent document présente quelques réalisations importantes de chaque partenaire sectoriel concerné et de l’autorité fédérale, entamées ou accomplies en 2024. Pour obtenir davantage d’informations ainsi qu’une description détaillée de toutes les réalisations, nous vous renvoyons aux organisations respectives.

Autorité fédérale

Depuis 2012, les administrations fédérales collaborent intensivement à la politique en matière d’antibiotiques chez les animaux afin de soutenir les secteurs dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, pour la préservation de la santé humaine et animale. À cet égard, AMCRA est un partenaire de confiance pour ses avis et son accompagnement des secteurs, notamment par le biais de l’organisation de formations. Depuis 2016, la coopération entre les autorités fédérales et les secteurs a été entérinée dans une convention sur les antibiotiques (« Convention AB »), et en 2021, les actions des administrations ont été incluses dans le « Plan d’Action national One-Health pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens » (PAN RAM), qui a été validé politiquement et aussi financièrement. En tant qu’échéance de la Convention AB 2021-2024 et du PAN RAM, 2024 était une année importante et de nombreuses actions ont donc été entreprises par les administrations fédérales.

Les rapports de benchmarking (rapports d’analyse comparative) pour les éleveurs et les vétérinaires et le Baromètre relatifs à l’utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire sont élaborés pour le compte de l’AFMPS par l’unité d’analyse des données d’AMCRA et sont basés sur les données de Sanitel-Med, la banque de données de l’Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS). Les rapports d’analyse sont réalisés en concertation avec les secteurs et sont utilisés au niveau régional et fédéral pour la politique antibiotique visant à lutter contre la RAM. Les travaux se sont poursuivis en 2024 pour harmoniser les rapports, y compris pour les bovins.

Le 17 décembre 2024 a vu la publication d’un arrêté royal concernant la prévention et la lutte contre la résistance antimicrobienne chez les animaux. Cet arrêté fixe les seuils de référence pour la classification des exploitations dans les zones verte, jaune et rouge, impose des mesures aux exploitations se situant dans les zones jaune ou rouge et règle les modalités de l’accompagnement obligatoire. Les rapports de benchmarking de Sanitel-Med communiqueront à partir de 2025 les données nécessaires pour pouvoir se conformer à l’AR du 17 décembre 2024.

Pour soutenir la mise en oeuvre de cet arrêté, des formations destinées aux vétérinaires souhaitant être agréés comme coach AR ont été organisées sur mandat du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (SPF Sp, SCa et E) ; 15 vétérinaires en Wallonie et 60 en Flandre y ont participé. Depuis, la liste des coachs AR agréés compte plus de 30 vétérinaires. En 2024, les vétérinaires d’exploitation d’élevages de porcs, veaux de boucherie, poules pondeuses, poulets de chair et bovins ont reçu une indemnisation pour le soutien qu’ils ont apporté des années 2022 à 2024 à ces élevages en tant que coachs de première ligne pour le bon usage des antibiotiques. Le SPF Sp, SCa et E a également fait évaluer par les parties prenantes en 2024 la campagne de sensibilisation

« Parlons antibiotiques », lancée en 2022, afin d’optimiser l’impact des campagnes suivantes, et plusieurs actions ont été menées en vue de l’élaboration du PAN RAM OH 2026-2029. Des activités s’inscrivant dans le projet européen EU-JAMRAI 2, dont le SPF Sp, SCa et E est le coordinateur pour la Belgique, ont débuté. Différents aspects de la lutte contre la RAM (sensibilisation, surveillance, prévention et lutte contre les infections, gestion des antimicrobiens,...) ont fait l’objet d’une étude collaborative des administrations fédérales concernées et de divers partenaires belges et européens, dans un contexte international « One Health », afin de formuler des recommandations pour optimiser les plans d’action nationaux.

L’application d’évaluation de la biosécurité, gérée par ARSIA et DGZ et financée par l’Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA), continue à être utilisée chaque année par les secteurs porcin et avicole dans le cadre des audits de biosécurité, dans le but de réduire le risque d’infection et donc d’utilisation d’antibiotiques.

Depuis septembre 2024, les conditions d’utilisation des antibiotiques d’importance critique stipulées dans l’arrêté royal du 21 juillet 2016 sont étendues à toutes les espèces animales (voir la [« Réglementation relative à l’utilisation d’antibiotiques chez les animaux » sur le site de l’AFMPS](#)).

L’AFMPS a scindé l’outil « VetAMR » en deux volets : « VetAMSales » et « VAMREG ». Lancé en décembre 2024, « VetAMSales » sert à collecter les données sur les ventes d’antibiotiques en Belgique auprès des titulaires d’autorisation de mise sur le marché et des fabricants d’aliments composés (pour le rapport BelVet-Sac et pour le rapportage à l’Europe). L’AFMPS développe le VAMREG pour permettre à la Belgique de communiquer à l’EMA les données relatives à la vente d’antibiotiques pour les animaux et celles relatives à l’utilisation d’antibiotiques en médecine vétérinaire chez les animaux non enregistrés dans Sanitel (aquaculture, chevaux, chiens, chats, animaux à fourrure et autres) que l’Europe exige de transmettre. La collecte de données au niveau des vétérinaires disposant d’un dépôt et des pharmaciens permettra également de saisir les antibiotiques achetés directement à l’étranger, ce qui n’est pas le cas avec la collecte de données à un niveau supérieur.



L’AFMPS a organisé des consultations, « Farma Vetconsults », par analogie avec les « Vetconsults » organisés par l’AFSCA, afin de consulter à intervalles réguliers les représentants des organisations vétérinaires et de l’Ordre.

Comme nous le verrons plus loin dans ce rapport d’activités, tant l’AFMPS que l’AFSCA ont poursuivi leurs activités de surveillance, respectivement, de l’utilisation des antibiotiques et de la résistance aux antibiotiques (au-delà des exigences européennes). Les résultats sont encourageants, grâce aux efforts des différents secteurs, mais aussi des éleveurs et des vétérinaires. Malgré une situation économique difficile, ils ont une fois de plus prouvé leur engagement continu dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques. Les administrations fédérales continueront à accorder une grande importance à la coopération avec les partenaires concernés pour la mise en œuvre de la convention sur les antibiotiques 2025-2029 et du PAN RAM 2026-2029.

Industrie des aliments composés

Le secteur des aliments pour animaux continue à s’engager activement pour l’instauration d’une politique antibiotique durable. La réduction de 88 % de l’utilisation d’aliments contenant des antibiotiques atteinte en 2024, par rapport à l’année de référence 2011, était impressionnante. Forts de cette réduction, les membres de la **BFA** ont pris l’engagement commun d’arrêter complètement la production d’aliments médicamenteux à base d’antibiotiques d’ici à la fin de l’année 2026. Cette décision est largement soutenue par le secteur et souligne la volonté de cette industrie de contribuer à une approche responsable de l’utilisation des antibiotiques.

En 2024, l’accent a donc été mis sur une communication ciblée et sur la sensibilisation des vétérinaires et des éleveurs à l’arrêt prochain de la production d’aliments pour animaux contenant des antibiotiques. La BFA appelle les vétérinaires et les éleveurs à se mobiliser rapidement pour mettre en place des stratégies alternatives, des mesures sanitaires préventives et une gestion adaptée des exploitations afin qu’ils puissent supprimer l’utilisation curative des aliments médicamenteux à base d’antibiotiques d’ici à la fin 2026.

Avec cette approche, le secteur de l’alimentation animale s’engage résolument à rendre la transition possible et fructueuse d’ici fin 2026, en étroite collaboration avec tous les partenaires impliqués dans la chaîne.

Industrie pharmaceutique

Pharma.be, l’organisation faîtière belge des entreprises (bio)pharmaceutiques, représente, par l’intermédiaire de son groupe « Santé animale », 13 entreprises qui proposent des médicaments vétérinaires et des solutions de santé animale sur le marché belge. Ce secteur reconnaît sa responsabilité dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et s’investit activement dans la promotion de politiques durables en matière d’antibiotiques depuis plus d’une décennie. Il encourage le développement de nouveaux antibiotiques et poursuit une politique visant à garantir l’efficacité et la disponibilité des antibiotiques pour les humains et les animaux, épousant le principe « One Health ». Pharma.be est représenté structurellement dans l’organe d’administration d’AMCRA, où l’organisation contribue à l’élaboration de lignes directrices et à la sensibilisation à l’utilisation appropriée des antibiotiques chez les animaux.

Les membres de pharma.be assument leur responsabilité en informant correctement les vétérinaires sur l'utilisation des produits antimicrobiens qu'ils commercialisent. Ils le font par le biais de formations scientifiques, de matériel d'information avec un marquage clair et uniforme (voir le label ci-dessous) et de conseils d'appui sur la biosécurité, le diagnostic et les mesures préventives. Ce faisant, ils contribuent à promouvoir le message d'AMCRA : utilisons les antibiotiques de manière responsable.



Pour l'avenir, pharma.be souhaite continuer à investir dans l'innovation, notamment pour les vaccins, les diagnostics rapides et les alternatives aux antibiotiques. L'organisation plaide également pour une politique stimulante qui soutienne la recherche et le développement de nouvelles thérapies. En collaboration avec les décideurs politiques, les vétérinaires et les autres parties prenantes, pharma.be continue à construire un avenir où les antibiotiques conserveront leur efficacité - dans l'intérêt de la santé animale, de la santé publique et de l'élevage durable.

Organisations vétérinaires

UPV, Savab Flanders et VeDa :

- Représentation active dans l'organe d'administration d'AMCRA
- Participation à différents groupes de travail (collecte des données relatives aux animaux de compagnie et aux chevaux, trajets de réduction pour les porcs, la volaille, les veaux de boucherie)
- Diffusion d'articles via les sites web, Veterinaria, Vedascoop, la page web de Savab Flanders
- Participation à l'événement public de juin sur les antibiotiques et l'antibiorésistance
- Participation à des formations postuniversitaires sur l'utilisation des antibiotiques dans le secteur des petits et grands animaux domestiques
- Soutien au stand d'AMCRA à la Foire de Libramont et au salon Agriflanders

Organisations agricoles

ABS, Boerenbond et FWA :

Nous informons les agriculteurs engagés dans nos commissions, groupes de travail et section locales des évolutions de la législation et des objectifs de réduction d'utilisation des AB.

En parallèle, via notre centre de formation (cours A + B) dans différents programmes de cours, nous présentons l'AMCRA et les autres structures d'encadrement de la santé animale.

En tant que représentants des éleveurs, il reste primordial pour nous de veiller à maintenir les meilleures possibilités de traitement pour les animaux et de limiter la charge administrative liée à l'usage des médicaments, qu'ils s'agissent d'AB ou non.

Ceci en continuant de promouvoir les meilleures techniques disponibles pour limiter l’usage des AB aux cas où ils sont réellement nécessaires.

Gestionnaires des cahiers des charges et des guides sectoriels

En 2024, l’**asbl Belpork** a poursuivi l’approche progressive des exploitations ayant une utilisation d’antibiotiques importante et de longue durée qu’elle avait déjà mise en place. À cette fin, le coaching des exploitations BePork a été poursuivi et affiné, toujours en étroite concertation avec toutes les parties concernées. En outre, en collaboration avec AMCRA et Registre AB, le rapportage spécifique aux exploitations a été ajusté en fonction des trajets de réduction établis. La sensibilisation des éleveurs de porcs à l’importance d’un enregistrement complet et correct s’est poursuivie. Chaque trimestre, peu avant l’établissement des rapports d’exploitation, les producteurs de porcs membres reçoivent un dernier rappel les invitant à vérifier leurs enregistrements. Enfin, une réflexion a été menée sur la politique antibiotique à adopter dans le cadre du système de qualité BePork, pour la période 2025-2030.

CodiPlan : Suite à l’AR modifié du 21 juillet 2016 (enregistrement obligatoire des AB chez les bovins et tous les types de volailles) et à l’adaptation conséquente du guide G-040, l’accent a été mis en 2024, via les audits pour le guide du secteur primaire de la production animale, sur le contrôle de la qualité et de l’exhaustivité des enregistrements d’antibiotiques pour les espèces animales concernées. Les auditeurs ont reçu des instructions sur l’interprétation correcte de la norme applicable.

Belbeef : Les discussions avec IKM/QFL/QMK, Registre AB, Bigame, AMCRA et l’AFMPS sur les possibilités d’un rapport de benchmarking commun pour les bovins (bovins de boucherie et bovins laitiers) ont été menées à bien. Les premiers rapports de benchmarking sur l’utilisation des antibiotiques chez les bovins ont ainsi pu être remis aux éleveurs Belbeef par l’intermédiaire de Registre AB et de Bigame en 2024, le cas échéant tant pour leurs bovins de boucherie que leurs bovins laitiers s’ils étaient affiliés à la fois à Belbeef et à IKM. En outre, les OCI ont reçu des instructions sur la méthode d’évaluation du critère « Enregistrement des antibiotiques » à utiliser lorsqu’ils effectuent des audits auprès des éleveurs, notamment pour pouvoir identifier les utilisateurs zéro effectifs.

Belplume : En collaboration avec Registre AB, 1 775 rapports ont été envoyés aux éleveurs de volaille membres de Belplume. Après l’analyse, 612 éleveurs ont dû prendre des mesures supplémentaires. 445 d’entre eux ont reçu un code de couleur jaune et ont dû fournir un plan d’action en ligne. Ce plan d’action consiste en des questions auxquelles il faut répondre en se basant sur le rapport d’utilisation des antibiotiques dans l’élevage. 87 exploitations se trouvaient dans la zone rouge et ont dû établir un plan d’action avec le vétérinaire d’exploitation, le couvoir et le fournisseur d’aliments pour animaux. Enfin, 4 de ces exploitations « rouges » ont été obligées de se faire accompagner par un coach AB. L’application de ces mesures a été activement suivie par le secrétariat de Belplume. En outre, tous les cabinets vétérinaires actifs dans le secteur avicole ont reçu à deux reprises un rapport de benchmarking et une synthèse de l’utilisation de leurs clients. Belplume a également procédé régulièrement à un contrôle des données, ce qui s’est traduit en 2024 par un faible nombre de rapports d’erreurs (70 seulement).

Des efforts supplémentaires seront fournis en 2025 pour les exploitations ayant un code de couleur jaune afin qu’elles se rapprochent davantage de la zone verte.



MilkBe : 2024 est la première année où les éleveurs de bovins ont reçu un rapport de benchmarking mixte lait/viande. Le fait que les éleveurs mixtes obtiennent désormais une vue d'ensemble de leur situation dans un document unique permettra qu'ils s'attaquent plus facilement à leur utilisation. Pour rendre cela possible, MilkBE a travaillé en étroite collaboration avec Belbeef et les autres partenaires impliqués au cours de l'année écoulée. En outre, MilkBE a également renforcé ses engagements en matière de lutte contre la résistance aux antibiotiques par le biais du cahier des charges d'IKM. Ainsi, l'obligation de discuter du rapport de benchmarking avec le vétérinaire d'exploitation est étendue aux exploitations qui ont reçu un rapport d'erreur. Enfin, cette année encore, le rapport sectoriel sur l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage laitier a été discuté avec toutes les parties concernées afin d'améliorer la qualité des données à l'avenir.

Le **secteur belge du veau de boucherie** a soumis son « plan en 10 points sur l'utilisation rationnelle des antibiotiques chez les veaux de boucherie » à une évaluation approfondie. D'une part, il a été conclu qu'un certain nombre de mesures préconisées étaient désormais devenues de bonnes pratiques générales dans les élevages de veaux de boucherie et qu'elles devaient être maintenues. D'autre part, l'action du secteur devait se concentrer sur les élevages de veaux de boucherie ayant un rapport de benchmarking rouge. En été 2024, les élevages de veaux de boucherie « rouges » participant au programme BCV avaient été obligés d'élaborer un plan en collaboration avec le vétérinaire de guidance de l'exploitation pour améliorer leur situation et soumettre ce plan à l'organisme de contrôle indépendant SGS. SGS a été chargé d'évaluer l'efficacité des plans d'amélioration soumis en se basant sur le rapport de benchmarking des éleveurs présentant les résultats de leur utilisation d'antibiotiques en 2024. L'optimisation du rapport de benchmarking des élevages de culards a été réalisée en collaboration avec AMCRA.

Associations de santé animale (DGZ - ARSIA)

DGZ-MCC-VIVÉE

DGZ et MCC cherchent avec les éleveurs, les vétérinaires, les pouvoirs publics et AMCRA des solutions durables qui protègent la santé publique, le bien-être des animaux et l'environnement. En 2024, nous avons pris de nombreuses mesures pour réduire davantage l'utilisation des antibiotiques.

- Les éleveurs qui souhaitent être guidés vers une utilisation plus responsable des antibiotiques et lutter ainsi contre le risque de résistance aux antibiotiques dans leur exploitation peuvent toujours s'adresser à l'équipe d'experts [AB Coaching®](#) de DGZ.
- Les éleveurs de bovins laitiers ont reçu en 2024 pour la cinquième fois leur [rapport de benchmarking](#), qui fournit des informations sur l'utilisation des antibiotiques dans leur exploitation (et la compare à celle des autres producteurs laitiers). 2024 est également la première année où les éleveurs des exploitations mixtes (bovins laitiers-bovins de boucherie) ont reçu un rapport de benchmarking mixte bovins laitiers-bovins de boucherie. Sur la base de ces rapports, les éleveurs peuvent déterminer avec leur vétérinaire les mesures qui peuvent améliorer leur gestion pour éviter les infections (et donc l'utilisation d'antibiotiques).
- [Farm-Fit](#), la plateforme de surveillance des élevages développée par DGZ, inclut désormais la version numérique de l'enquête de risque à laquelle les exploitations avicoles doivent répondre chaque année.
- Chaque année, les laboratoires de DGZ et MCC communiquent les [résultats des antibiogrammes](#) qu'ils ont effectués, qui constituent des informations utiles pour les vétérinaires lorsque la réalisation d'un antibiogramme n'est pas possible. En outre, les informations fournies par les [analyses de MCC sur les échantillons de lait de tank et de quartier](#) aident les éleveurs de bovins laitiers à maintenir des normes de qualité élevées pour leur production laitière. Pour faciliter le suivi de la santé générale des mamelles du troupeau laitier, MCC propose depuis 2024 un **« abonnement PCR » dans le cadre duquel le lait de tank est examiné trois fois par an.**
- En septembre, DGZ, en collaboration avec l'Academie voor Diergeneeskunde – AcVetMed (Académie de médecine vétérinaire) de l'UGent et Biocheck.UGent, a commencé à organiser avec succès une formation de cinq jours « Training to become a recognized AR coach » (Formation pour devenir un coach agréé en matière de RA).
- Par le biais de son bulletin d'information, MCC a partagé des informations précieuses, notamment sur l'importance cruciale d'une gestion efficace et d'une réduction de l'utilisation des antibiotiques, communiquées lors du [National Mastitis Council](#) à Dallas, au Texas, où MCC a eu l'honneur de présenter l'approche flamande du suivi de la qualité du lait à un public international de producteurs laitiers, de vétérinaires, de chercheurs et d'autres parties intéressées.
- MCC a organisé plusieurs présentations pour les vétérinaires au cours de l'année 2024 sur le **tarissement sélectif**, qui peut non seulement être avantageux sur le plan économique mais aussi contribuer à réduire l'utilisation des antibiotiques.

- DGZ et MCC ont à coeur de participer à des projets visant le développement d'outils s'inscrivant dans la prévention et la lutte contre la RAM et les infections, dans le but d'informer, de sensibiliser et de soutenir le secteur. Dans le cadre de sa participation au **projet JAMRAI II de l'UE**, qui vise à développer une approche européenne holistique vis-à-vis de la résistance aux antibiotiques, DGZ a recueilli en 2024 toutes les informations possibles sur les acteurs, les outils, les protocoles, les lignes directrices et les programmes que l'on peut trouver concernant la lutte contre les infections et leur prévention ainsi que la gestion antimicrobienne en Europe. Ceci en préparation d'un atelier interactif à Bilbao au printemps 2025. En outre, 2024 a vu la conclusion du projet [PneumoNEE](#), comprenant le développement de l'échographie pulmonaire à balayage rapide ; comme projets auxquels DGZ a travaillé, citons encore le projet [MonEntero](#) qui vise à développer un protocole de surveillance innovant pour *Enterococcus* spp., le projet [Boerenvreugde in de West-Vlaamse kraamstallen](#) qui se concentre sur la gestion des loges de mise-bas, la base d'une production porcine saine et techniquement optimale et le projet innovant du VLAIO [On Practice Culture](#) qui étudie le traitement sélectif de la mammite clinique non sévère.



En collaboration avec les éleveurs et les vétérinaires d'exploitation, DGZ et MCC s'engagent à déployer des efforts soutenus pour réduire l'utilisation des antibiotiques, conformément aux objectifs de tous les partenaires de la convention sur les antibiotiques, et inscrivent leurs actions dans le paysage international.

ARSIA

En 2024, l'ARSIA a développé les webservices Bigame-AB Register (assurer l'interchangeabilité des données AB) et les webservices de corrections des données AB avec Sanitel-Med. Un groupe de travail s'est réuni à l'ARSIA avec l'AMCRA et l'UPV afin d'adapter les poids par catégories animales dans les

rapports de benchmarking. Un projet de collaboration Bigame/AB Register relatif à la qualité des données AB a été transmis au comité du NAP.

L’ARSIA est présente lors de différentes foires (Libramont, Battice, VTEexpo) pour répondre aux questions relatives à l’interaction des différentes bases de données AB, à la consommation des AB et au suivi de l’antibiorésistance.

L’ARSIA continue son travail de collaboration et d’amélioration du suivi des données avec les différents concepteurs de logiciels. De nombreux outils sont disponibles sur le portail Cerise des troupeaux wallons : fiches pathos mises à jour, fiches salmonelles, « Tarir malin », fiches antibiogrammes, etc.



L’ARSIA continue son monitoring actif concernant la résistance aux antibiotiques. On peut retrouver les tendances principales en matière d’antibiogrammes au sein du rapport d’activité (<https://www.arsia.be/rapport-dactivites/>). En terme de prévention et de contrôle des infections, l’ARSIA propose aussi des suivis en ferme, des plans de lutte afin d’objectiver et d’essayer de résoudre les problèmes au sein des exploitations et donc de diminuer l’utilisation des antibiotiques.

Registre AB

En 2024, Registre AB a envoyé un total de 20 290 rapports de benchmarking : 13 504 pour les éleveurs de porcs, 1 775 pour les éleveurs de volaille et 5 011 pour les éleveurs de bovins. Registre AB recueille les données de plus de 90 % des élevages professionnels de Flandre. Pour la première fois, l’utilisation d’antibiotiques chez les bovins de boucherie a été analysée et les éleveurs de bovins laitiers et de bovins de boucherie reçoivent désormais un seul rapport pour ces deux types de bovins.

Suite à l’obligation légale d’enregistrement des antibiotiques pour les bovins (en vigueur depuis le 10 août 2023), des discussions ont en effet eu lieu avec les pouvoirs publics en 2024 sur les possibilités d’un rapport de benchmarking commun pour les bovins. Ces discussions ont eu lieu en collaboration avec les organisations des labels de qualité (Belbeef et IKM/QFL), BIGAME, AMCRA et les services publics concernés. L’objectif était de disposer d’un rapport commun pour les bovins (bovins laitiers et bovins de boucherie dans un même rapport) en 2025. Des projets communs avec BIGAME ont également été mis en place en 2024. Ainsi, un lien a été réalisé pour l’échange d’enregistrements d’antibiotiques entre le Registre AB et BIGAME, afin de soutenir les vétérinaires actifs à la fois en Flandre et en Wallonie. En outre, un projet commun a été développé dans le cadre du PAN RAM One Health, axé sur la qualité des données et les utilisateurs zéro. Enfin, Registre AB a continué à s’investir en 2024 dans la qualité des données par le biais de contrôles automatiques des données.

AMCRA

AMCRA est depuis 2012 le centre de connaissances concernant l’usage d’antibiotiques et l’antibiorésistance chez les animaux en Belgique. L’unité « Avis et communication » d’AMCRA fonctionne comme catalyseur d’une utilisation responsable des antibiotiques par le biais de la communication et la sensibilisation du public cible. En 2024, des **sessions d’information ont été organisées en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie pour informer correctement les vétérinaires d’animaux de compagnie** sur l’application de l’AR du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d’utilisation

des antibiotiques d'importance critique. AMCRA a également collaboré à la formation permettant l'agrément de vétérinaires en tant que coachs spécialisés dans l'antibiorésistance (« coach AR ») et qui a été organisée en Flandre et en Wallonie.



AMCRA a fait des exposés sur la politique antibiotique en Belgique et en Europe, sur les lignes directrices de son vade-mecum et sur l'analyse des données relatives à l'utilisation des antibiotiques dans les élevages. En 2024, AMCRA a lancé une **enquête de satisfaction sur son vade-mecum** auprès des étudiants en médecine vétérinaire et des vétérinaires praticiens en Belgique. Les utilisateurs du vade-mecum ont apporté par leurs réponses à l'enquête des informations pertinentes sur sa convivialité et la qualité de son contenu. Les résultats de l'enquête peuvent être consultés sur le [site web d'AMCRA](#).

Depuis janvier 2024, AMCRA participe à l'action commune européenne sur la résistance aux antimicrobiens et les infections associées aux soins de santé, « **European Joint Action on Antimicrobial Resistance and Healthcare-Associated Infections** » (**EU-JAMRAI 2**). Le projet EU-JAMRAI II veut favoriser une collaboration interdisciplinaire entre pays, institutions et secteurs, garantir l'efficacité des substances antimicrobiennes et protéger la santé publique, aujourd'hui et dans le futur. AMCRA y est activement impliquée avec des actions relatives à la gestion des antimicrobiens et à la prise de conscience dans le secteur animal.

En 2024, l'**unité** d'AMCRA « **Science et analyse des données** », mandatée par l'AFMPS, a réalisé l'analyse des données d'utilisation d'antibiotiques collectées dans le système de collecte de données Sanitel-Med. Pour la première fois, les données d'utilisation d'antibiotiques de l'ensemble des élevages de bovins laitiers et de bovins de boucherie en Belgique ont été analysées. Ceci a donné lieu à la première publication des données d'utilisation de ces secteurs dans le **Baromètre Sanitel-Med** et à la réalisation des premiers **rapports de benchmarking pour les éleveurs de ces bovins**.

En collaboration avec les gestionnaires des cahiers des charges et grâce au financement du Fonds sanitaire, l'unité « Science et analyse des données » d'AMCRA a réalisé l'analyse des données des utilisateurs des systèmes de collecte de données Registre AB et BIGAME.

Résultats relatifs à la vente et à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux en Belgique en 2024 et leur évolution depuis 2011

Chiffres de vente des antibiotiques

La vente de produits antibactériens pour les animaux en Belgique est suivie chaque année et mise en relation avec la biomasse produite. Les résultats de ce suivi sont publiés dans le rapport BelVet-SAC publié sur la page web [Rapports BelVet-SAC | AFMPS](#) de l'AFMPS. Les données de vente étaient collectées jusqu'en 2021 auprès des distributeurs belges et des fabricants d'aliments composés. **Le règlement européen 2019/6, en vigueur depuis 2022, permet aux titulaires d'autorisation de mise sur le marché disposant de l'autorisation appropriée de vendre des médicaments vétérinaires directement aux vétérinaires et aux pharmaciens. Afin d'obtenir une image aussi complète que possible des ventes de produits antibactériens pour l'ensemble des animaux, il a donc été décidé de collecter les données de vente relatives aux médicaments antibactériens à usage vétérinaire pour 2022 et 2023, à l'exception des prémélanges, au niveau des titulaires d'une autorisation de mise sur le marché de médicaments antibactériens en Belgique. Pour les prémélanges, les données ont été collectées auprès des fabricants d'aliments composés, car ils fournissent directement l'éleveur et uniquement sur prescription vétérinaire.**

Les médicaments antibactériens à usage vétérinaire, à l'exclusion des prémélanges, sont nommés ci-dessous « produits pharmaceutiques ».

Les objectifs de réduction spécifiés dans la convention sur les antibiotiques 2021-2024 sont basés sur les chiffres de vente. Les résultats, basés sur les chiffres de vente de 2024, sont présentés ci-dessous. Les résultats sont présentés pour la période 2012-2024 avec 2011 comme année de référence (comme dans la convention sur les antibiotiques). Les résultats montrés en haut concernent la période 2021-2024 avec 2020 comme année de référence : de cette manière, les résultats obtenus pendant la période de la Vision 2024, de la deuxième convention sur les antibiotiques et du premier Plan d'Action national « One-Health » de lutte contre la résistance aux antimicrobiens sont indiqués.

Ventes totales

- **Réduction visée pour fin 2024 : 65 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)**
- **Évolution de 2023 à 2024 : +6,3 %**
- **Réduction réalisée entre 2021 et 2024 : 34,1 %**
- **Réduction réalisée depuis 2011 : 59,9 %**

Une hausse de 6,3 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse) a été enregistrée en 2024 par rapport à 2023. Elle est due à une hausse de 8,2 % des ventes de produits pharmaceutiques et une baisse de 19,2 % des ventes de prémélanges. Par rapport à 2011, l'année de référence, la **diminution totale** de toutes les ventes enregistrées en 2024 atteint **59,9 %** (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse). L'objectif d'une réduction de 65 % n'a donc pas pu être atteint.

Toujours en 2024, c'est la classe des aminopénicillines qui a connu le plus de ventes (34,9 tonnes ; 29,7 %), suivies des tétracyclines (18,6 tonnes ; 15,8 %), de la combinaison sulfamides-triméthoprime (17,3 tonnes ; 14,8 %) et des macrolides (15,9 tonnes ; 13,5 %). Les quantités vendues des deux classes les plus utilisées ont diminué en 2024 respectivement de 0,4 % et de 2,9 %, atteignant cette année leur niveau le plus bas enregistré jusqu'à présent. La quantité de macrolides et de la combinaison

sulfamides-triméthopriime vendue a par contre augmenté (+10,6 % et +18,6 %). Une augmentation des ventes en 2024 par rapport à 2023 a également été observée pour les aminoglycosides (+39,8 %), les lincosamides (+47,3 %), les phénicolés (+6,5 %), les polymyxines (+12 %), les aminopénicillines en association avec l'acide clavulanique (+0,4 %) et les céphalosporines de 3^e et 4^e générations, antibiotiques d'importance critique (+1,7 %). Les ventes de macrolides, d'aminoglycosides et d'aminopénicillines en association avec l'acide clavulanique ont atteint leur niveau le plus élevé à ce jour.

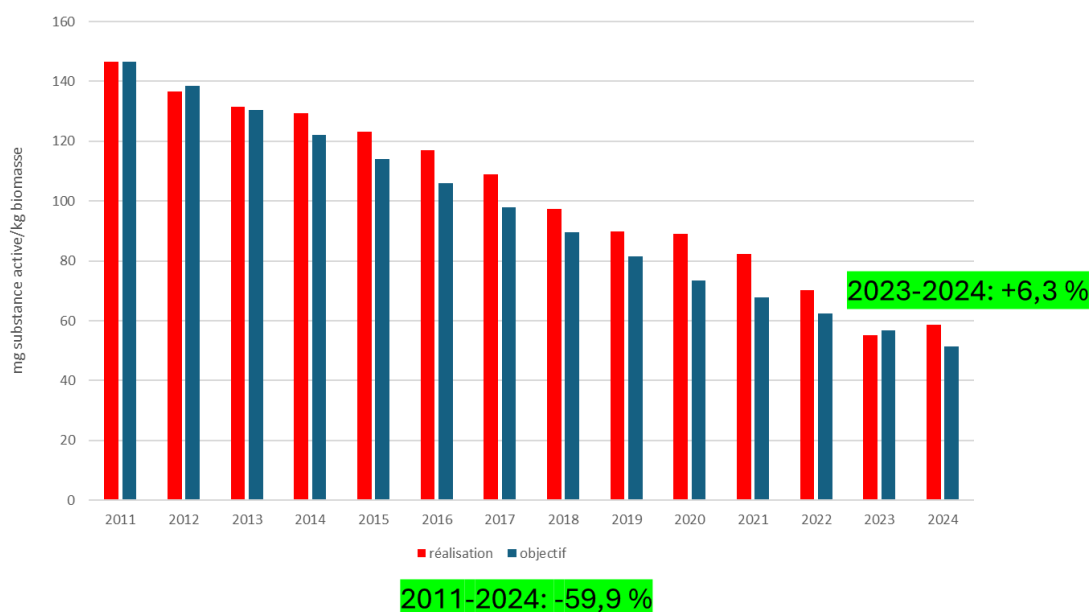


Figure 1. Trajet de réduction annuelle des ventes totales d'antibiotiques entre 2011 et 2024 (colonnes bleues) projeté par AMCRA et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2024 (colonnes rouges).

Colistine

- Niveau maximal des ventes visé pour fin 2024 : 1 mg/PCU (1 mg/kg biomasse²)
- Ventes en 2024 : 0,69 mg/kg de biomasse
- Évolution de 2023 à 2024 : +11,8 %
- Réduction réalisée entre 2021 et 2024 : 48 %
- Réduction atteinte depuis 2012 : 85,4 %

La vente de colistine a augmenté en 2024 pour la deuxième année d'affilée. Elle a augmenté de 11,8 % par rapport à 2023 et atteint en 2024 un niveau de 0,69 mg/kg de biomasse. Malgré cette hausse répétée, l'objectif d'1 mg/kg de biomasse maximum pour 2024 reste largement atteint et la **réduction globale depuis 2012 s'élève encore à -85,4%**.

² Ce sont les données des rapports annuels de BelVet-Sac, exprimées en mg de substance active par kg de biomasse, qui sont utilisées pour calculer les objectifs stratégiques.

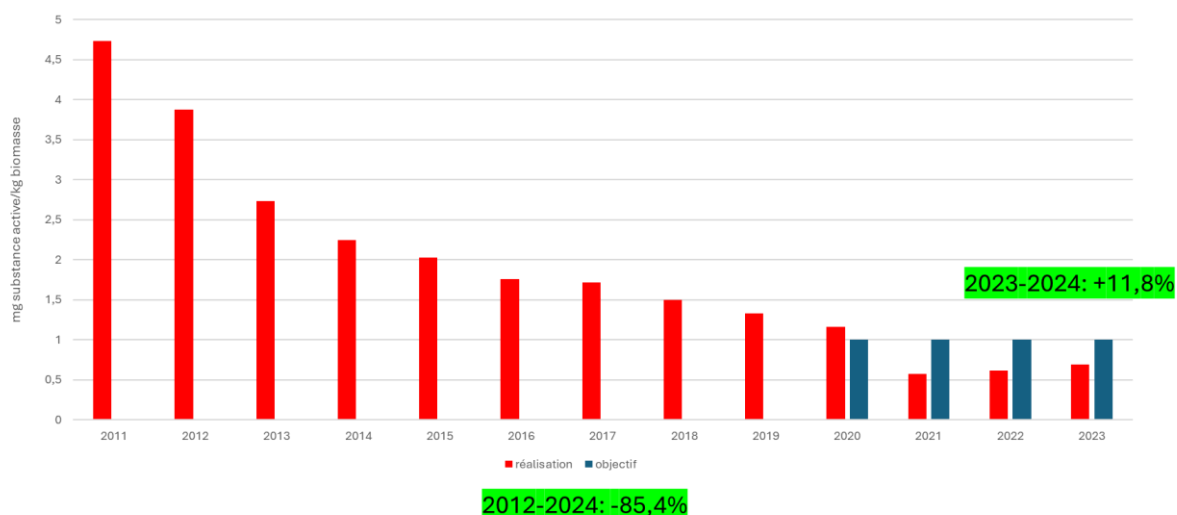


Figure 2. Objectif de réduction de la vente de colistine projeté par AMCRA pour 2024 (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2012 et 2024 (colonnes rouges).

La colistine est classée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) parmi les antibiotiques d'importance critique les plus prioritaires pour la santé publique. Les lignes directrices d'AMCRA ([vademecum](#)) attribuent à la colistine le code de couleur orange. Ces molécules ne sont jamais conseillées en premier choix. Toutes les lignes directrices d'AMCRA relatives à l'utilisation de colistine chez les animaux se retrouvent dans son avis intitulé « https://amcra.be/swfiles/files/Avis---Draftdocx_TRAD-FR_finale.pdf ».

Antibiotiques d'importance critique : quinolones et céphalosporines de 3^e et 4^e générations

- Réduction visée pour fin 2024 : 75 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)
- Évolution de 2023 à 2024 : -21,7 %
- Réduction réalisée entre 2021 et 2024 : 36 %
- Réduction atteinte depuis 2011 : 81,0 %

La vente de quinolones a baissé par rapport à 2023 de 23,6 % alors que celle de céphalosporines de 3^e et 4^e générations a légèrement augmenté (+1,7 %). La diminution globale de l'utilisation des antibiotiques d'importance critique par rapport à 2011 se chiffre de ce fait à -81,0 %.

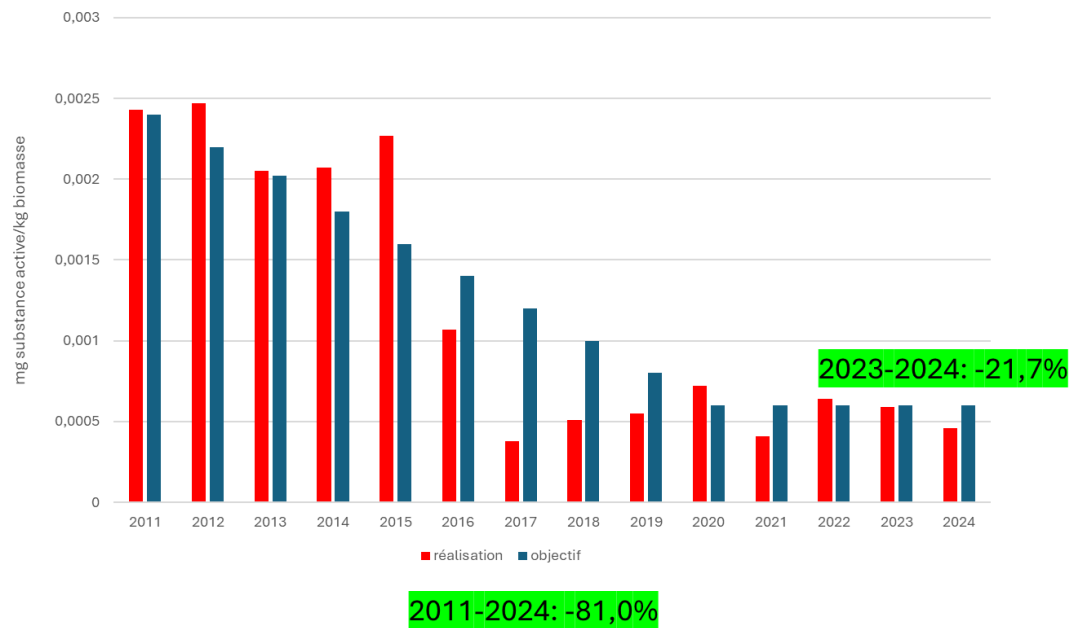


Figure 3. Trajet de réduction annuelle des ventes d'antibiotiques d'importance critique entre 2011 et 2024 projeté par AMCRA (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2024 (colonnes rouges).

Aliments médicamenteux

- Réduction visée pour fin 2024 : 75 % (en mg de substance active antibactérienne/kg de biomasse)
- Évolution de 2023 à 2024 : -19,2 %
- Réduction réalisée entre 2021 et 2024 : 62,6 %
- Réduction atteinte depuis 2011 : 89,1 %

Une baisse de 19,2 % des ventes d'aliments contenant des antibiotiques a été observée entre 2023 et 2024, permettant d'atteindre une baisse globale de 89,1% depuis 2011.

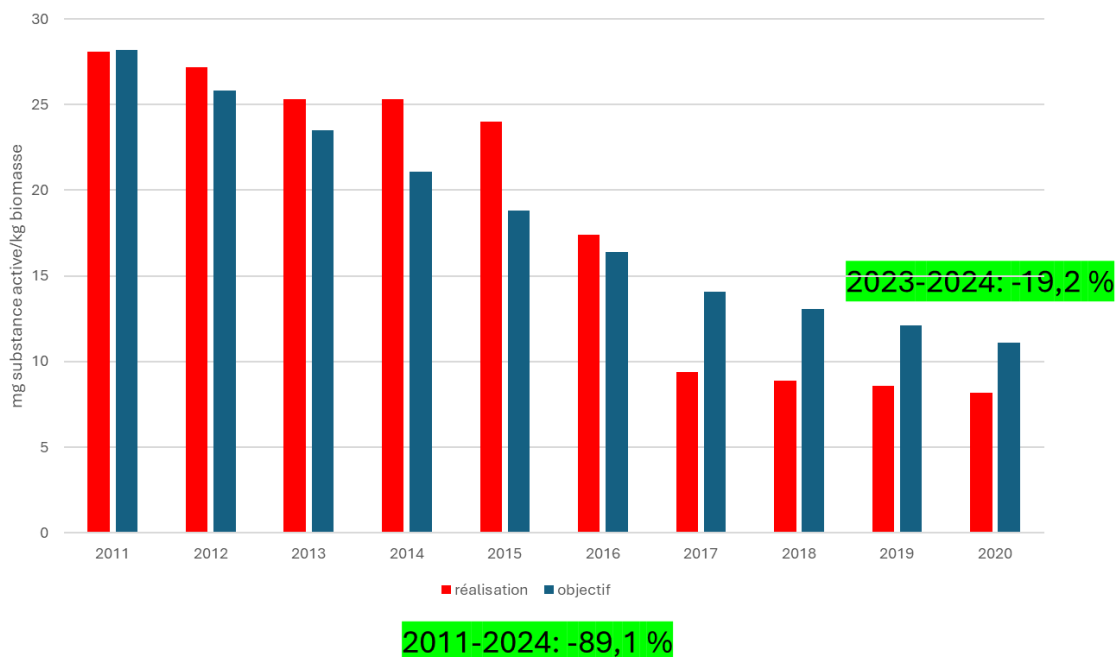
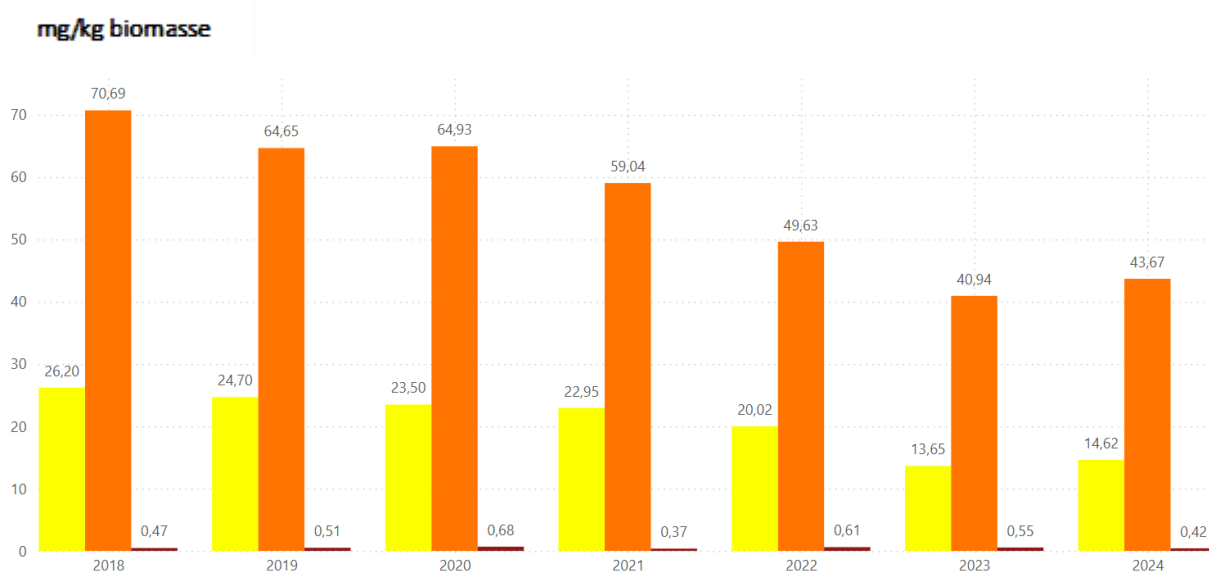


Figure 4. Trajet de réduction annuelle des ventes d'aliments contenant des antibiotiques entre 2011 et 2024 projeté par AMCRA (colonnes bleues) et réduction réelle obtenue entre 2011 et 2024 (colonnes rouges).

Ventes ventilées en fonction des codes de couleur d'AMCRA

Ce sont les antibiotiques ayant un code couleur orange qui ont connu les ventes les plus importantes en 2024, en mg/kg de biomasse, (74,4 %), suivis des antibiotiques avec un code de couleur jaune (24,9 %), et des antibiotiques avec un code de couleur rouge (0,7 %). Cette distribution est intrinsèquement liée au fait que les classes d'antibiotiques autorisées auxquelles le code orange est attribué sont plus nombreuses que les autres. Entre 2023 et 2024, la vente des molécules oranges et jaunes a augmenté respectivement de 6,7 et 7,1 %. Après une énorme hausse de 64,8 % de la vente des molécules rouges en 2022, leur vente a à nouveau baissé en 2023 (-9,8 %), et le mouvement s'est confirmé en 2024, qui a vu une baisse de 23,6 % de leurs ventes.



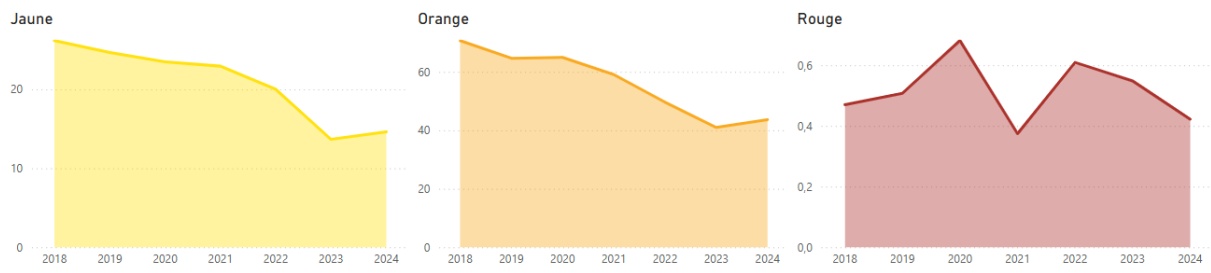


Figure 5. Évolution de la vente des produits de codes de couleur jaune, orange et rouge chez les animaux en Belgique entre 2018 et 2024 en mg de substance active antibactérienne par kg de biomasse.

Chiffres d'utilisation des antibiotiques chez les porcs, la volaille et les bovins

L'enregistrement obligatoire dans Sanitel-Med, le système de collecte de données de l'AFMPS, de toutes les prescriptions, administrations et fournitures d'antibiotiques par le vétérinaire dans les élevages de porcs, de poulets de chair, de poules pondeuses et de veaux de boucherie en Belgique (AR du 21 juillet 2016) permet d'afficher les données d'utilisation d'antibiotiques spécifiques à chaque espèce et catégorie animales. Depuis août 2023, l'obligation légale d'enregistrement a été étendue aux bovins laitiers et aux bovins viandeux et à toutes les catégories des espèces poule et dinde. 2024 est la première année complète d'enregistrements des données d'utilisation d'antibiotiques relatives aux espèces et catégories nouvellement ajoutées, dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

Comparaison des chiffres de vente et des chiffres d'utilisation (Sanitel-Med)

Les données recueillies dans Sanitel-Med (données d'utilisation) en 2024 couvrent 83,8 % de la quantité totale de substances actives antibactériennes vendues en Belgique en 2024 (83 % des ventes de produits pharmaceutiques ; 99,2 % des ventes d'aliments contenant des antibiotiques). Si on ne compte que les données d'utilisation des espèces animales porcs, poulets de chair, poules pondeuses et veaux de boucherie, la consommation d'antibiotiques en 2024 baisserait de 3,7 tonnes par rapport à 2023, avec un volume total d'utilisation de 82,9 tonnes et on aurait une différence de 34,6 tonnes en 2024 entre la vente et l'utilisation d'antibiotiques, similaire aux différences enregistrées lors des années 2018 à 2022. En ajoutant les résultats d'utilisation des bovins laitiers et viandeux et des nouvelles catégories de volaille, la différence se réduit en 2024 à 19 tonnes. La différence observée entre la vente et l'utilisation de produits pharmaceutiques est en grande partie imputable au fait que l'utilisation d'antibiotiques chez les petits ruminants, chevaux, lapins et autres animaux domestiques n'est pas encore prise en compte.

Sanitel-Med couverture des données de ventes en 2024

Tonnes substance active

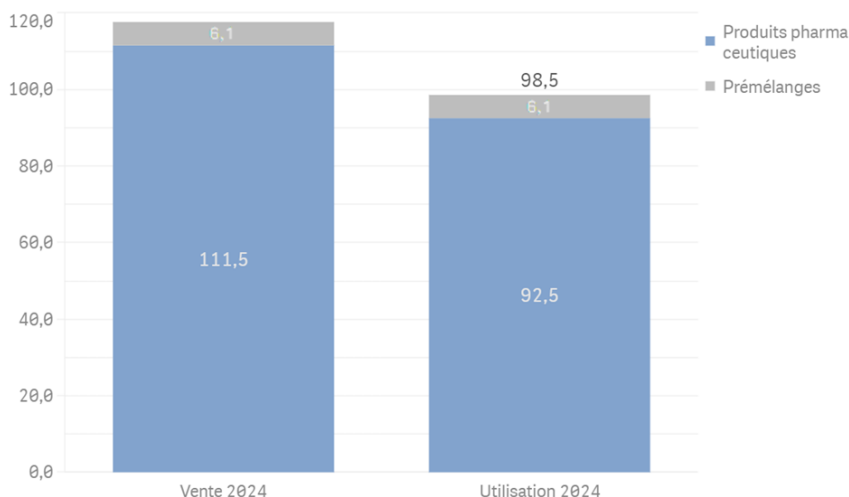


Figure 6 : Quantité totale de substance active antibactérienne (en tonnes) vendue et utilisée (données enregistrées dans Sanitel-Med) en Belgique en 2024.

Utilisation par catégorie animale dans Sanitel-Med

L'utilisation d'antibiotiques est exprimée en nombre de jours durant lesquels un animal reçoit un traitement antibiotique sur 100 jours de présence dans l'exploitation. Cet indice est appelé **BD₁₀₀** (« **Behandeldagen** » ou jours de traitement sur **100** jours) et est calculé pour chaque catégorie animale : « porcelet non sevré », « porcelet sevré », « porc d'engraissement », « truie », « poulet de chair », « poule pondeuse » et « veau de boucherie » (figures 7 et 8). Les exploitations avec une utilisation zéro ont été ôtées de l'analyse. Après les importantes réductions enregistrées en 2022 chez les porcs, l'utilisation dans ce secteur a continué à se stabiliser en 2024. Cela ne signifie pas qu'on n'observe plus aucune diminution dans les exploitations chez les différentes catégories animales, mais que dans la plupart des exploitations, l'utilisation s'est située sous ou aux alentours de la valeur de vigilance (voir « Objectifs de réduction par espèce animale »). Chez les poulets de chair, les poules pondeuses et les veaux de boucherie, une baisse supplémentaire du BD₁₀₀ médian a été observée en 2024. Sauf chez les poules pondeuses, on observe **chez toutes les espèces et catégories animales une diminution depuis 2018 (année de référence pour Sanitel-Med) de la médiane du BD₁₀₀** (figure 7).

- **Porcelets sevrés** : avec une médiane du BD₁₀₀ de **10,12**, c'est dans cette catégorie animale que l'utilisation d'antibiotiques reste la plus importante parmi toutes les catégories et espèces en 2024. Une médiane de BD₁₀₀ de 10,12 signifie que 50% des exploitations ayant des porcelets sevrés administrent des antibiotiques à leurs animaux pendant moins de 10,12 jours sur 100 jours mais que l'autre moitié des exploitations en administrent pendant plus de 10,12 jours sur 100 (figure 8). **Par rapport à 2018, on enregistre une diminution de 29 %, mais le progrès réalisé depuis 2023 (médiane de 10,24) est insignifiant** (figure 7). Le diagramme en boîte, qui représente la distribution de l'utilisation d'antibiotiques des exploitations, montre cependant une grande variation entre les exploitations au sein de cette catégorie animale (figure 8). Le pourcentage d'utilisateurs zéro s'élève à 9 % en 2024.
- **Veaux de boucherie** : la période prise en compte pour cette catégorie animale est de 2 ans. Pour **2023/2024**, la médiane du BD₁₀₀ s'élève à **7,08**, ce qui place l'utilisation d'antibiotiques chez les veaux de boucherie en **deuxième position** par rapport aux autres catégories et espèces animales. Cette médiane de 7,08 représente une **baisse de 2,1 % par rapport à la période de 2022/2023 (7,23)** et une **baisse de 37 % par rapport à 2018** (figure 7). Chez les veaux de boucherie, il y a 0 % d'utilisateurs zéro en 2023/2024.
- **Poulets de chair** : ils se situent en troisième position, avec une médiane du BD₁₀₀ de **2,6**. On observe **en 2024 à nouveau une diminution de l'utilisation** dans ce secteur (**24,4 %**). **Par rapport à 2018, la baisse est de 58 %** (figure 7). Le pourcentage d'utilisateurs zéro dans cette catégorie en 2024 est de 16 %.
- **Porcs d'engraissement** : avec une médiane de BD₁₀₀ de **1,99**, l'utilisation dans ce secteur en **2024** a légèrement augmenté par rapport à 2023 (1,95), et ce, **pour la deuxième année consécutive**. **Par rapport à 2018, il y a toutefois une baisse de 38 %** (figure 7). Les utilisateurs zéro s'élèvent à 18 % en 2024.
- **Porcelets non sevrés** : avec une médiane du BD₁₀₀ de **0,86**, l'utilisation d'antibiotiques dans cette catégorie s'est **stabilisée par rapport à 2023**. **On observe toutefois une réduction totale de 53 % par rapport à 2018 (1,84)** (figure 7). Il y avait 15 % d'utilisateurs zéro dans cette catégorie animale en 2024.

- **Verrats et truies** : le BD₁₀₀ médian de cette catégorie animale diminue à **0,26** en 2024. Cela représente une **baisse de 7,1 % par rapport à 2023 (0,28)** et de **19 % par rapport à 2018** (figure 7). Le pourcentage d'utilisateurs zéro s'élève à 15 % en 2024.
- **Poules pondeuses** : on observe à **nouveau** dans cette catégorie en 2024 une **diminution, de 43,2 %, par rapport à 2023 (1,55)**. En 2023, on constatait encore une hausse de la médiane du BD₁₀₀. La baisse de 2024 amène dès lors cette catégorie à un BD₁₀₀ médian de **0,88**. **Par rapport à 2018 (0,55)**, il y a cependant une **hausse de 61 %** (figure 7). Malgré cette hausse relative importante, la valeur médiane du BD₁₀₀ est encore basse. C'est dans cette catégorie animale que le pourcentage d'utilisateurs zéro est aussi le plus élevé, avec 66 % d'utilisateurs zéro en 2024.

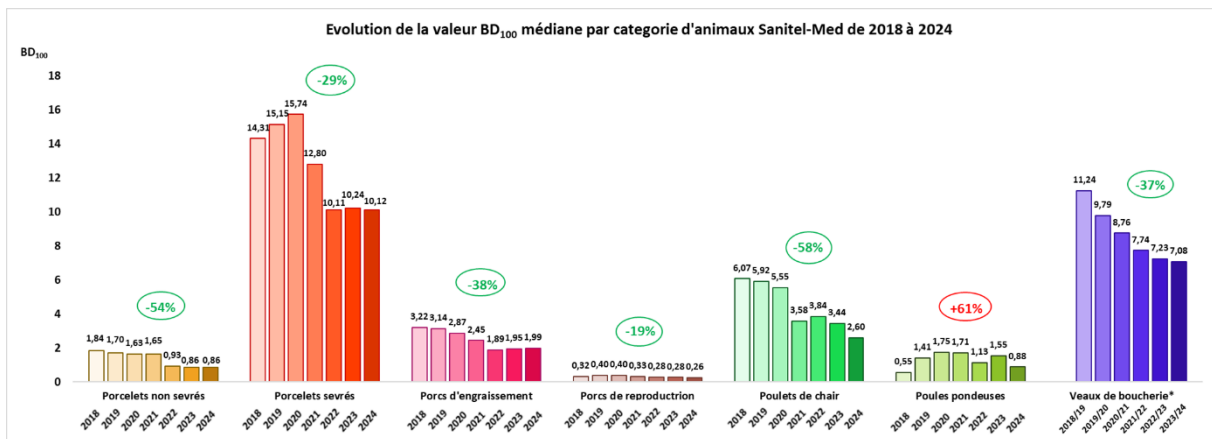


Figure 7. Évolution de la médiane du BD₁₀₀ des populations de référence entre 2018 et 2024 pour chaque catégorie animale enregistrée dans Sanitel-Med. Les pourcentages représentent l'évolution depuis 2018. Les exploitations avec une utilisation zéro ont été exclues de l'analyse.

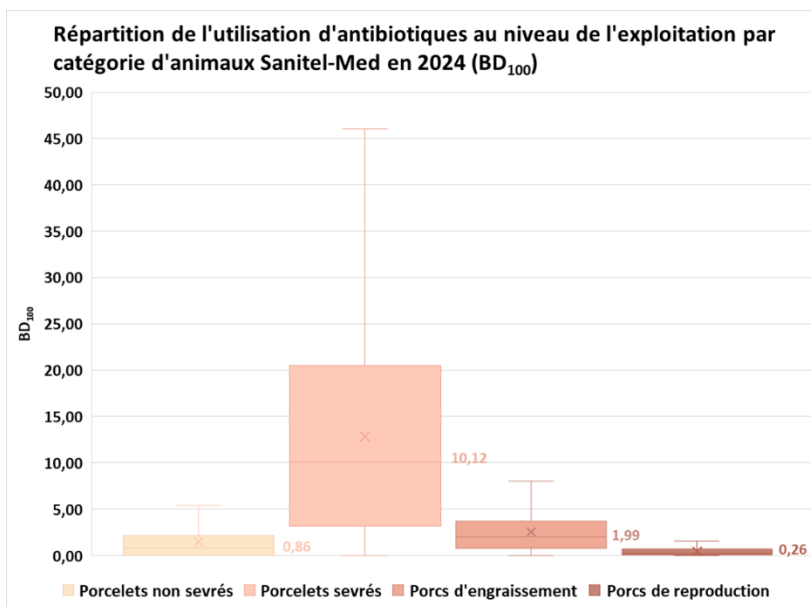


Figure 8. Cette figure illustre, pour chaque catégorie animale, la répartition de l'utilisation d'antibiotiques en 2024 des exploitations ayant des animaux de cette catégorie. La ligne horizontale plus foncée dans les rectangles et le chiffre à sa droite représentent la médiane : 50 % des exploitations utilisent moins d'antibiotiques, 50 % en utilisent plus.

Ce rapport rassemble pour la première fois les données d'utilisation de tout le secteur bovin. On distingue deux types principaux de bovins, viande et lait, bien qu'il faille noter que de nombreuses exploitations élèvent les deux types et, plus important encore, que les bovins peuvent également être élevés à des fins mixtes, selon la race de l'animal.

En conclusion, les résultats concernant les bovins pour 2024, la première année complète de données nationales sur l'utilisation d'antibiotiques dans ce secteur, montrent que les efforts pour y réduire l'utilisation doivent se concentrer principalement sur les veaux de 0 à 3 mois, leur médiane d'utilisation étant la plus élevée, et l'utilisation d'antibiotiques connaissant une grande variation d'un élevage à l'autre dans cette tranche d'âge, avec une part importante de très gros utilisateurs (figure 9). Les efforts déployés dans cette catégorie animale pour les rendre moins sensibles aux infections peuvent également s'avérer payants pour le secteur des veaux de boucherie, grâce à la vente de veaux plus robustes.

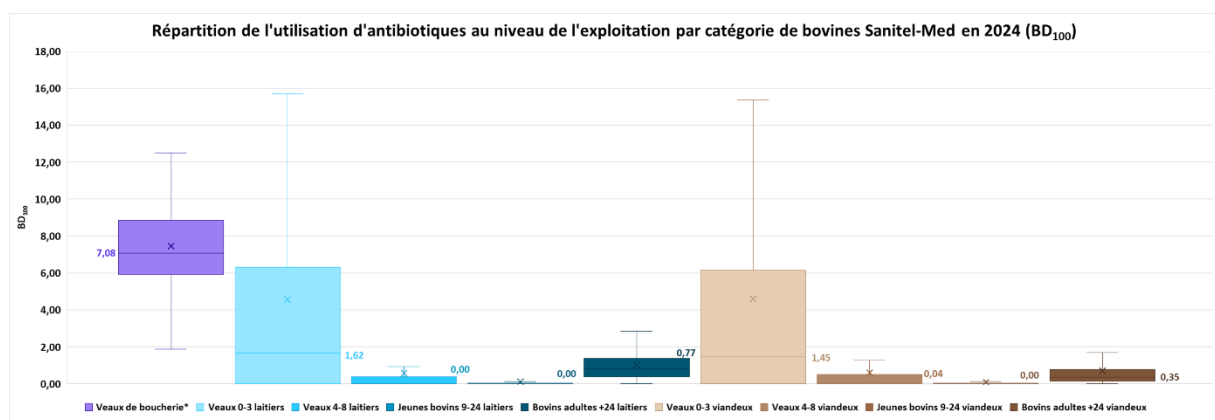


Figure 9. Cette figure illustre, pour chaque catégorie animale, la répartition de l'utilisation d'antibiotiques en 2024 des exploitations ayant des animaux de cette catégorie. La ligne horizontale plus foncée dans les rectangles et le chiffre à sa droite représentent la médiane : 50 % des exploitations utilisent moins d'antibiotiques, 50 % en utilisent plus. La période de benchmarking est 2023/2024.

Ce rapport comprend aussi désormais les données d'utilisation de l'ensemble des colonnes « viande » et « ponte » du secteur de la volaille, la première incluant les dindes de chair (figure 10). Avec un BD₁₀₀ médian de 3,72, les dindes de chair apparaissent comme la catégorie avec l'utilisation relativement la plus élevée de toutes les catégories de volailles, dépassant même l'utilisation des poulets de chair. Cette catégorie animale présente également une très grande disparité d'utilisation entre les exploitations.

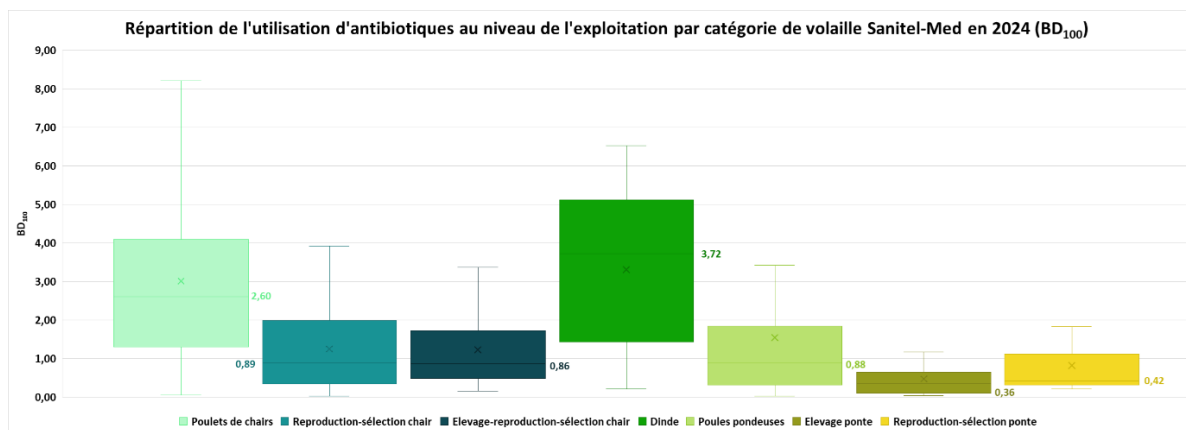


Figure 10. Cette figure illustre, pour chaque catégorie animale, la répartition de l'utilisation d'antibiotiques en 2024 des exploitations ayant des animaux de cette catégorie. La ligne horizontale plus foncée dans les rectangles et le chiffre à sa droite représentent la médiane : 50 % des exploitations utilisent moins d'antibiotiques, 50 % en utilisent plus.

Objectifs de réduction par espèce animale

En se basant sur les données d'utilisation recueillies dans Sanitel-Med et en concertation avec les secteurs concernés, AMCRA a établi des trajets de réduction pour les porcs, les poulets de chair et les veaux de boucherie. Ces trajets de réduction ont été inclus dans la deuxième Convention Antibiotiques (annexe 3). L'objectif d'un plafond de 1 % maximum d'utilisateurs en zone d'alarme pour la fin de 2024 avait également été fixé.

La figure 11 montre le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme (zone mauve), de gros utilisateurs (zone rouge), d'utilisateurs à surveiller (zone jaune) et de faibles utilisateurs (zone verte) distingués par la valeur de vigilance et la valeur d'action d'application depuis le 1^{er} janvier 2024. Se situent en zone mauve les exploitations qui se sont trouvées pendant deux années consécutives en zone rouge (à l'exception de celles qui ont réduit la dernière année leur utilisation d'antibiotiques d'au moins 20 % par rapport à la valeur d'action) et celles qui se sont trouvées en zone rouge de manière répétée au cours des trois dernières années.

Porcs

En comparaison avec 2023, la situation concernant les utilisateurs en zone d'alarme dans le secteur porcin s'est légèrement améliorée (-0,6 %), bien que le pourcentage des exploitations en zones rouge et jaune ait un peu augmenté. Il est important de noter que la valeur d'action des porcelets sevrés a été adaptée fin 2024.

Poulets de chair

Chez les poulets de chair, le nombre d'utilisateurs en zone d'alarme a diminué (-0,2 %), ce qui a permis d'atteindre l'objectif du plafond de 1 % maximum d'utilisateurs en zone d'alarme. Chez eux aussi, la valeur d'action a été adaptée fin 2024.

Veaux de boucherie

Chez les veaux de boucherie également, le nombre d'utilisateurs en zone d'alarme a diminué (- 1,6 %). Les valeurs limite utilisées en 2024 pour cette catégorie sont les mêmes qu'en 2023.

% D'élevages dans chaque zone de couleur de benchmarking par catégorie animale / type animale

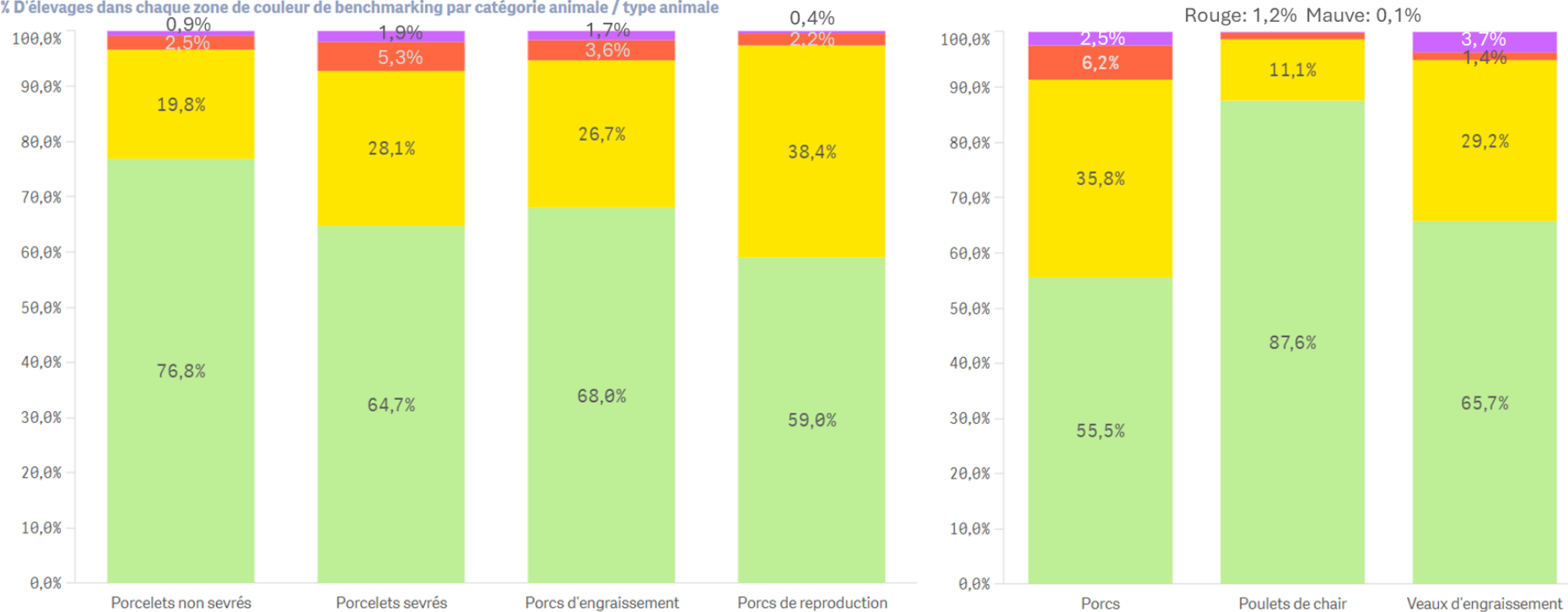


Figure 11 : pour chaque espèce et catégorie animales est présenté le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme (zone mauve), de gros utilisateurs (zone rouge), d'utilisateurs à surveiller (zone jaune) et de faibles utilisateurs (zone verte) fin 2024, distingués sur la base de la valeur de vigilance et de la valeur d'action d'application depuis le 1^{er} janvier 2024.

Résistance aux antibiotiques chez des bactéries indicatrices et zoonotiques issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires

Contexte

L'**antibiorésistance** chez les bactéries issues d'animaux producteurs de denrées alimentaires est **suivie depuis 2011**. Cette surveillance est organisée par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA) et est en conformité avec la surveillance harmonisée de l'UE effectuée en application de la décision d'exécution 2013/652 depuis 2014 et de la décision d'exécution 2020/1729/UE depuis 2021. ***Escherichia coli* (*E. coli*), une bactérie indicatrice à Gram négatif**, est isolée à cette fin chez les porcs d'engraissement, les poulets de chair, les veaux de boucherie et les jeunes bovins de boucherie. L'apparition de résistance aux céphalosporines de 3^e et 4^e générations chez *E. coli* est également suivie via une surveillance sélective et non sélective. Depuis 2019, les données relatives à la résistance aux antibiotiques des bactéries indicatrices à Gram positif ***Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis*** provenant de porcs d'engraissement, de poulets de chair, de veaux de boucherie, de poules de reproduction et de poules pondeuses sont également présentées. La **prévalence et la sensibilité aux antibiotiques de *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM)** sont également surveillées, dans les exploitations, tous les 3 ans, une année chez la volaille (début de la surveillance en 2011), une année chez les veaux de boucherie, les bovins de boucherie et les bovins laitiers (début en 2012) et une année chez les porcs (début en 2013). Pour ***Salmonella***, des échantillons ont été prélevés en 2024 dans le cadre de la surveillance européenne harmonisée chez la volaille, au niveau des poulaillers.

Une évaluation du programme actuel de surveillance de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries indicatrices *E. coli* et *Enterococcus* spp. en Belgique a récemment été réalisée. Cette évaluation visait à cartographier la surveillance, mais aussi à identifier les lacunes éventuelles pour un suivi approfondi de la résistance aux antibiotiques des bactéries chez les animaux producteurs de denrées alimentaires. En conclusion générale, on peut affirmer que le système actuel de surveillance de la résistance aux antibiotiques des bactéries chez les animaux producteurs de denrées alimentaires fournit des informations régulières et fiables sur la situation actuelle et les tendances en Belgique. L'évaluation a permis d'identifier quelques éléments à améliorer, concernant la représentativité, le nombre d'échantillons, l'analyse et le rapportage des données, où des ajustements peuvent être apportés, en fonction des objectifs et des ressources disponibles (Sciensano, 2025).

Résultats

Évolution de l'antibiorésistance chez *Escherichia coli* entre 2014 et 2024

L'objectif de cette surveillance est de contrôler la sensibilité, chez des animaux cliniquement sains, d'*E. coli*, une bactérie indicatrice à Gram négatif, à des antibiotiques appartenant à des classes spécifiques d'antibiotiques importants pour la santé animale et la santé publique. Chaque année, **170 souches** par espèce sont testées à cet effet.

La figure 12a montre la prévalence des **souches multirésistantes d'*E. coli***. Ces souches sont résistantes à au moins trois classes différentes d'antibiotiques parmi 12 testées. Sur l'ensemble des années de surveillance, c'est chez les poulets de chair que le plus grand nombre de souches multirésistantes a été trouvé, ensuite chez les veaux de boucherie, puis les porcs d'engraissement et les jeunes bovins de boucherie. **En 2024, l'apparition de souches d'*E. coli* multirésistantes a diminué par rapport à l'année dernière chez les bovins de boucherie (4,5 %), les poulets de chair (3,2 %) et les porcs d'engraissement (0,7 %), tandis qu'elle a augmenté chez les veaux de boucherie (4,7 %).** Depuis 2014,

on observe cependant une alternance de hausses et de diminutions. C'est pourquoi il est plus pertinent d'examiner l'évolution sur une période plus longue. En se basant sur un **modèle linéaire**, on constate une **tendance significative à la baisse des souches d'*E. coli* multirésistantes chez les porcs d'engraissement, les veaux de boucherie et les poulets de chair par rapport à 2014**. Chez les jeunes bovins de boucherie par contre, le niveau de multirésistance est faible et stable.

La figure 12b présente la prévalence des souches d'*E. coli* **entièrement sensibles** (à 12 classes d'antibiotiques différentes). Bien que la sensibilité totale d'*E. coli* provenant de poulets de chair augmente en 2024 de 3 %, elle reste très faible. **En 2024, il n'y avait que 15,9 % des souches étudiées d'*E. coli* provenant de poulets de chair encore sensibles aux 12 classes d'antibiotiques testées**. La prévalence des souches d'*E. coli* entièrement sensibles chez les poulets de chair est toutefois restée plus ou moins la même depuis 2014. **C'est chez les jeunes bovins viandeux que les souches d'*E. coli* entièrement sensibles apparaissent le plus (en 2024 : 72,8 %) et leur prévalence reste stable depuis 2014**. **Chez les veaux de boucherie et les porcs d'engraissement, on observe une tendance à l'augmentation de l'occurrence des souches d'*E. coli* totalement sensibles par rapport à 2014, bien qu'il y ait une diminution du nombre de ces souches en 2024 pour les deux catégories animales (4,7 % et 1,3 % respectivement).**



E. coli sensibles chez les espèces animales productrices de denrées alimentaires



Figures 12a et b. Évolution de la prévalence des souches d'E. coli multirésistantes (en haut) et sensibles (en bas) chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2014 et 2024. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. La ligne de tendance montre l'évolution entre 2014 et 2024. Information supplémentaire : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 170 ; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les veaux de boucherie, les jeunes bovins de boucherie (maximum 1 an), les porcs d'engraissement et les poulets de chair : contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Classes d'antibiotiques testées : aminopénicillines, macrolides, phénicolés, (fluoro)quinolones, polymyxines, céphalosporines de 3^e génération, aminoglycosides, sulfamides, triméthoprime, tétracyclines, glycylicyclines et carbapénèmes. Analyse des échantillons : Sciensano

La figure 13 montre la prévalence des souches d'E. coli productrices de bêta-lactamase à spectre étendu (BLSE) sur la base d'une surveillance sélective et non sélective chez des veaux de boucherie, des porcs d'engraissement et des poulets de chair. **Les souches positives issues de la surveillance sélective et non sélective sont suspectées de produire une bêta-lactamase à spectre étendu et d'être de ce fait insensibles aux β-lactamines.** La surveillance sélective détecte, à partir de +/- 300 échantillons de fèces par espèce animale, des souches d'E. coli capables de se développer en présence de céphotaxime (céphalosporine de troisième génération, un antibiotique d'importance critique). La surveillance non sélective donne le résultat des tests de sensibilité au céphotaxime et à la ceftazidime, des céphalosporines de 3^e génération, de +/- 170 souches d'E. coli sélectionnées au hasard dans un échantillon de fèces des espèces animales concernées. Une surveillance sélective conduit automatiquement à des prévalences plus élevées qu'une surveillance non sélective.

Depuis le début de la surveillance en 2011, le **nombre de souches d'E. coli productrices de BLSE détectées chez les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie par la surveillance non sélective est relativement faible** (prévalence maximale de 10 %). Comme dans d'autres pays européens, la **prévalence des BLSE est plus élevée chez les poulets de chair** que chez les autres espèces animales,

ce qui est particulièrement évident dans les résultats de la surveillance sélective. Cette prévalence plus élevée chez les poulets de chair peut être attribuée à différents facteurs de risque (comme la durée de vie plus courte des poulets de chair par rapport aux porcs, aux veaux de boucherie et aux bovins de boucherie), mais elle peut également être due à une utilisation plus importante d'antibiotiques qui sélectionnent les souches d'*E. coli* productrices de BLSE, à savoir les aminopénicillines. **Toutefois, depuis 2021, la surveillance sélective montre une diminution du nombre de souches d'*E. coli* productrices de BLSE chez les poulets de chair. Chez les porcs d'engraissement également, la tendance à la baisse entamée en 2018 se poursuit. Cela fait des veaux de boucherie la seule espèce animale où la prévalence des BLSE reste au même niveau que celui du début de la surveillance sélective, malgré la diminution observée en 2024.**

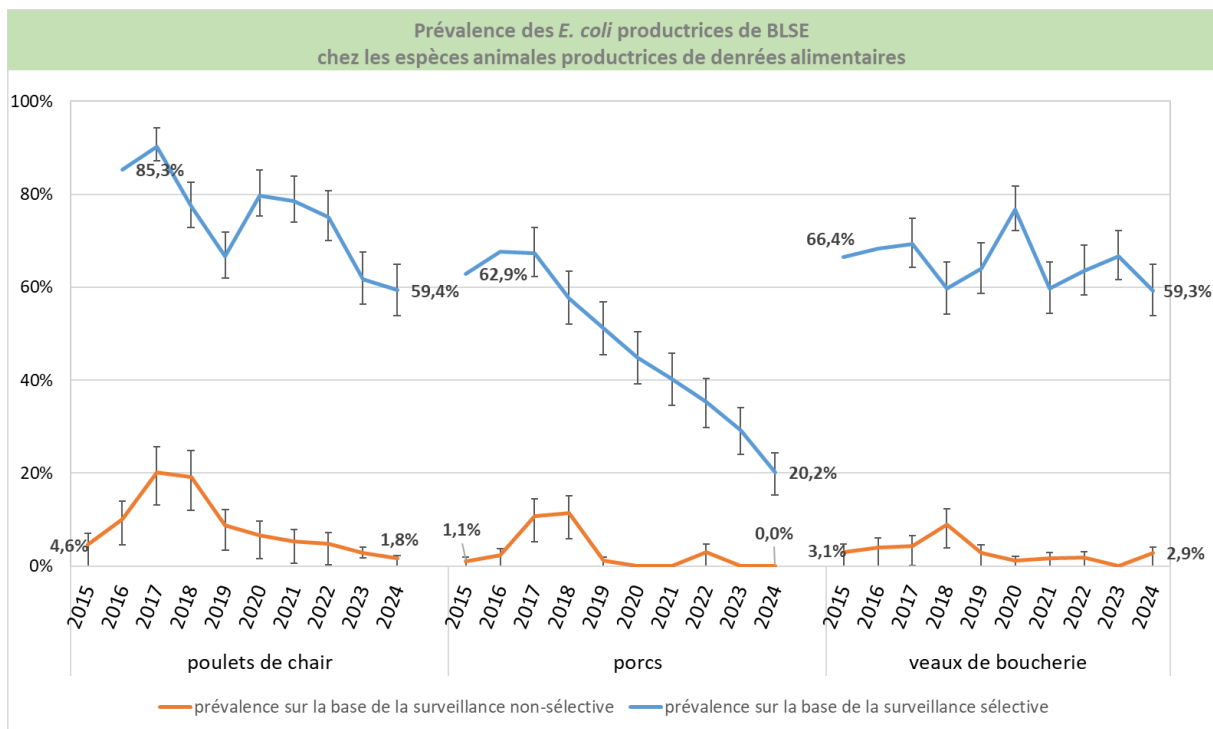


Figure 13. Évolution de la prévalence des *E. coli* productrices de bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE) chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2015 et 2024. Des intervalles de confiance à 95% ont été ajoutés. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 300 pour la surveillance sélective, +/- 170 pour la surveillance non sélective ; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Surveillance sélective : milieu de McConkey + céphotaxime ; surveillance non sélective : sans céphotaxime. Analyse des échantillons : Sciensano

Depuis la découverte de mécanismes de transmission horizontale de résistance, la classe d'antibiotiques des polymyxines a été réévaluée par l'OMS, qui la considère désormais comme une classe d'antibiotiques « d'importance critique les plus prioritaires » pour la santé publique. La colistine est le seul antibiotique appartenant à cette classe utilisé chez les animaux producteurs de denrées alimentaires. **La résistance à la colistine chez *E. coli* issue d'animaux producteurs de denrées alimentaires, relevée dans la surveillance, est historiquement faible (figure 14). En 2024, comme les années précédentes, presque aucune résistance n'a été observée.**

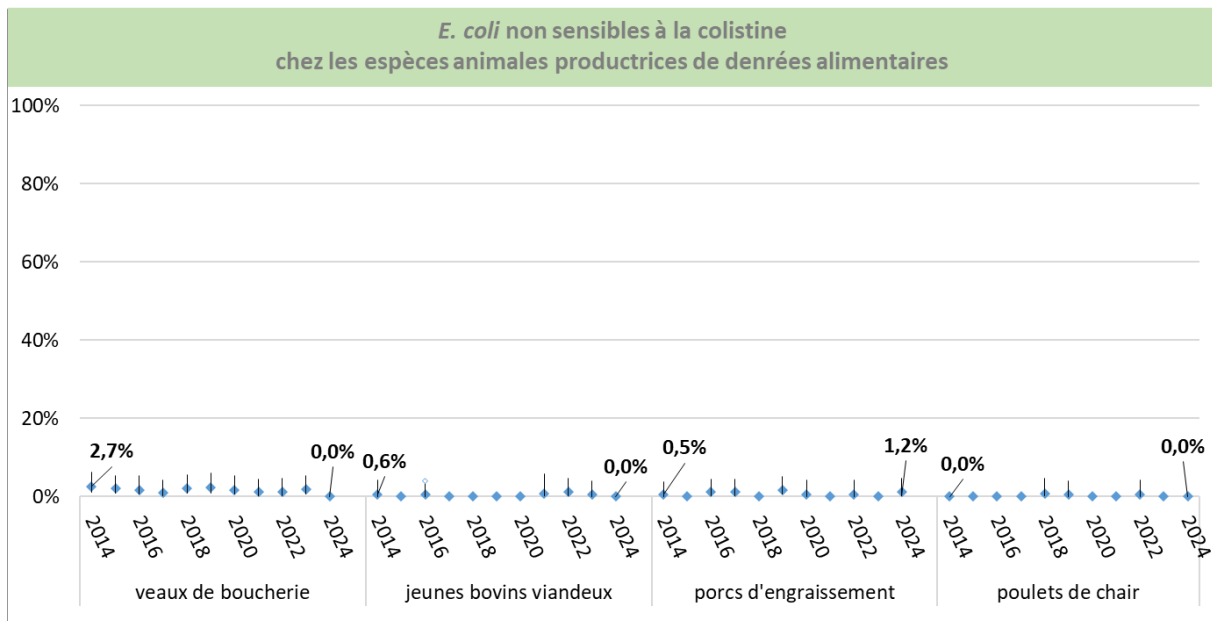


Figure 14. Évolution de la prévalence des souches d'*E. coli* non sensibles à la colistine chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2014 et 2024. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale : +/- 170 ; lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les veaux de boucherie, les jeunes bovins de boucherie (maximum 1 an), les porcs d'engraissement et les poulets de chair : contenu du cæcum à l'abattoir ; 1 souche par échantillon. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Analyse des échantillons : Sciensano

Évolution de l'antibiorésistance chez *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis* entre 2019 et 2024

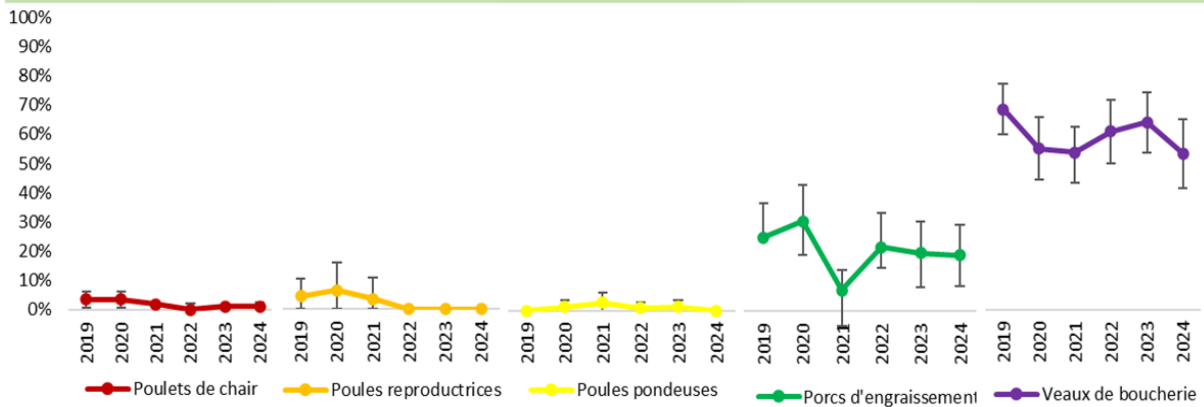
L'évolution de la prévalence de la multirésistance chez *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis*, deux bactéries indicatrices à Gram positif, montre une diminution significative chez les poulets de chair pour *E. faecium* et chez les veaux de boucherie pour *E. faecalis*. Chez les autres espèces productrices de denrées alimentaires, la multirésistance observée reste stable depuis 2019.

La figure 15 montre la prévalence des souches d'*E. faecium* et d'*E. faecalis* multirésistantes dans le contenu intestinal ou les fèces de volailles (poulets de chair, volailles de reproduction et poules pondeuses), de porcs d'engraissement et de veaux de boucherie. Ces souches sont résistantes à au moins trois classes différentes d'antibiotiques parmi les 12 testées.

C'est chez les veaux de boucherie et les poulets de chair que les souches multirésistantes d'*Enterococcus* apparaissent le plus fréquemment.

Les souches d'*E. faecalis* multirésistantes se retrouvent principalement chez les veaux de boucherie, tandis que les souches d'*E. faecium* multirésistantes sont surtout présentes chez les poulets de chair. Le pourcentage plus élevé de souches d'*E. faecium* multirésistantes chez les poulets de chair est principalement dû à une prévalence plus élevée de la résistance à l'érythromycine et l'ampicilline que chez les autres espèces animales. Le pourcentage plus élevé de souches d'*E. faecalis* multirésistantes chez les veaux de boucherie est dû à leur plus grande résistance au chloramphénicol et à la gentamicine.

Enterococcus faecalis multirésistante chez les animaux producteurs de denrées alimentaires



Enterococcus faecium multirésistante chez les animaux producteurs de denrées alimentaires

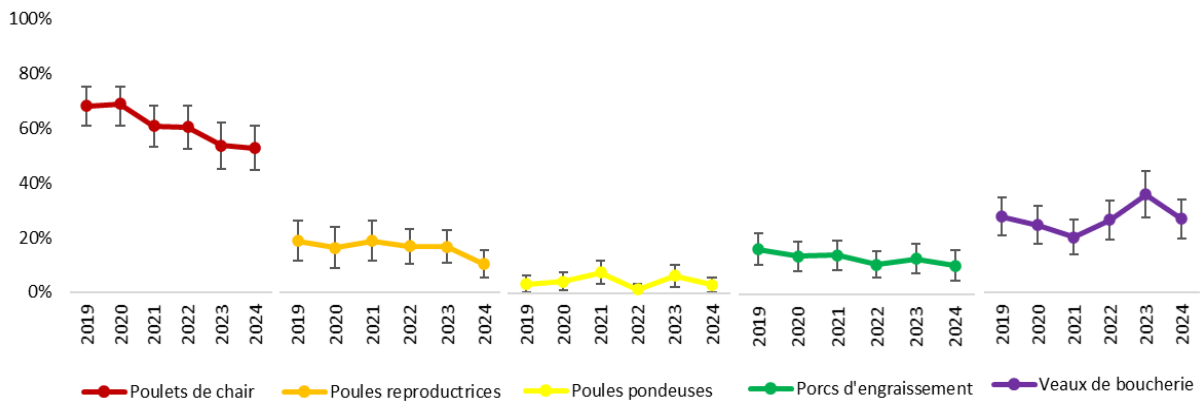


Figure 15. Évolution de la prévalence des souches multirésistantes d'*E. faecalis* et d'*E. faecium* chez les animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2019 et 2024. Les intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés. Informations complémentaires : lieu d'échantillonnage et type d'échantillon : pour les porcs d'engraissement et les veaux de boucherie, 1 échantillon correspond au contenu du côlon, du cæcum ou du rectum prélevé sur 1 animal à l'abattoir ; pour les poulets de chair, 1 échantillon correspond au contenu mélangé de dix cæcums prélevés à l'abattoir ; pour les volailles de reproduction et les poules pondeuses, l'échantillon correspond à des fèces prélevées sur le sol en dix endroits de l'exploitation. Chaque échantillon provient d'une unité épidémiologique différente. Maximum une souche d'*E. faecalis* et une d'*E. faecium* par échantillon. Classes d'antibiotiques testées : aminoglycosides, aminopénicillines, diaminopyrimidines, fluoroquinolones, glycopeptides, glycyliclines, lipopeptides, macrolides, oxazolidinones, phénicolés, streptogramines et tétracyclines. *Enterococcus faecalis* est intrinsèquement résistant à la quinupristine/dalfopristine. Cette résistance n'est pas incluse dans la prévalence de la multirésistance. Analyse des échantillons : Sciensano. Rapports de cotes : OR = 1,876 ; IC 95 % [1,024-3,437] chez les veaux de boucherie - *E. faecalis* (période 2019-2024), et OR = 1,903 ; IC 95 % [1,206-3,005] chez les poulets de chair - *E. faecium* (période 2019-2024).

Évolution de la prévalence de *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM) de 2011 à 2024

Les isolats de SARM sont insensibles à la plupart des β -lactamines et sont en outre souvent insensibles à plusieurs autres classes d'antibiotiques. La surveillance des SARM s'est concentrée en 2024 sur les veaux de boucherie, les bovins de boucherie et les bovins laitiers. La prévalence du SARM chez les autres espèces animales (poulets de chair, poules pondeuses, porcs d'engraissement et truies) observée au cours des années précédentes est également présentée dans la figure 16. Une nouvelle méthode d'isolement (« 1-S ») est utilisée depuis 2022 (Larsen et al., 2017). Selon la littérature, cette méthode a une sensibilité plus élevée pour le SARM prélevé via des écouvillons nasaux de porcs (Larsen et al., 2017) que la méthode utilisée en 2016 et 2019 (« 2-S »). En raison de cette nouvelle méthode

d'isolement, il n'est pas possible de comparer les résultats obtenus chez les porcs en 2022 avec ceux de 2016 et 2019. La comparaison des deux méthodes d'isolement à partir d'échantillons de poulets de chair, de poules pondeuses et de bovins ne révèle pas de différences significatives entre leurs performances (Nemeghaire et al., 2013 et 2014). Nous pouvons donc supposer que les tendances peuvent être évaluées sur l'ensemble de la période (quelle que soit la méthode d'isolement utilisée) pour la volaille et les bovins. **En 2024 également, la prévalence du SARM est plus élevée chez les veaux de boucherie que chez les bovins de boucherie et les bovins laitiers.**

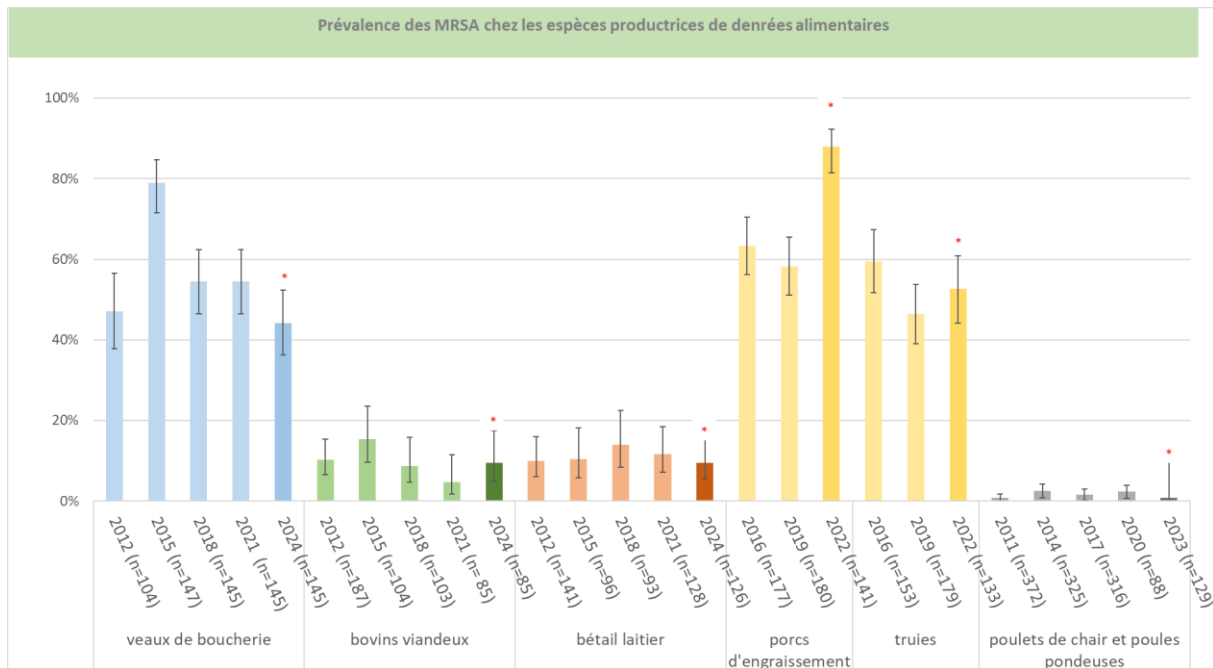


Figure 16. Évolution de la prévalence de *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM) chez des animaux producteurs de denrées alimentaires en Belgique entre 2011 et 2024. Les intervalles de confiance à 95% ont été ajoutés. L'astérisque rouge indique l'application de la nouvelle méthode d'isolement (« 1-5 ») en 2022, 2023 et 2024. Informations complémentaires : nombre d'échantillons par espèce animale et par année : voir axe des x ; 1 échantillon = pool de 10-20 écouvillons nasaux ; lieu d'échantillonnage : exploitation ; analyse des échantillons : Sciensano

Résistance aux quinolones chez *Salmonella enterica* isolée chez des poulets de chair

La surveillance de la résistance aux antibiotiques chez *Salmonella enterica* s'est concentrée sur les poulets de chair en 2024.

En 2024, la prévalence de *S. enterica* basée sur l'échantillonnage des poulets de chair au poulailler dans les trois semaines précédant l'abattage était de 2,3 % (268 troupeaux positifs sur un total de 11 723 testés). Les sérotypes les plus fréquemment trouvés étaient *S. Paratyphi B* var. Java (141 souches) et *S. Infantis* (40 souches). Cinq souches de *S. Enteritidis* et 10 souches de *S. Typhimurium* ont été trouvées. Les souches restantes comprenaient plusieurs autres sérotypes. Un total de 218 souches de *S. enterica* ont été testées pour leur sensibilité à divers antibiotiques.

Les animaux producteurs de denrées alimentaires, dont les poulets de chair, et leurs produits sont souvent à l'origine d'infections intestinales chez l'homme. **S. Enteritidis et S. Typhimurium sont les sérotypes les plus importants transmis de l'animal à l'homme.** Dans les infections à *Salmonella*, dans certains cas (les évolutions graves de *S. spp.* non-typhi), il peut s'avérer nécessaire d'instaurer un traitement antibiotique. Les fluoroquinolones sont alors souvent les agents de 1^{er} choix. Comme lors

de la surveillance de *S. enterica* chez les poulets de chair en 2020 et 2022, un niveau élevé de résistance à la ciprofloxacine a été trouvé en 2024 parmi les sérotypes les plus fréquemment présents (Figure 17). *S. Enteritidis* et *S. Typhimurium* étaient sensibles à la ciprofloxacine. L'importance de la résistance aux fluoroquinolones, auxquelles appartient la ciprofloxacine, réside dans l'utilisation potentielle de cette classe d'antibiotiques chez les personnes atteintes d'une infection à *Salmonella*.

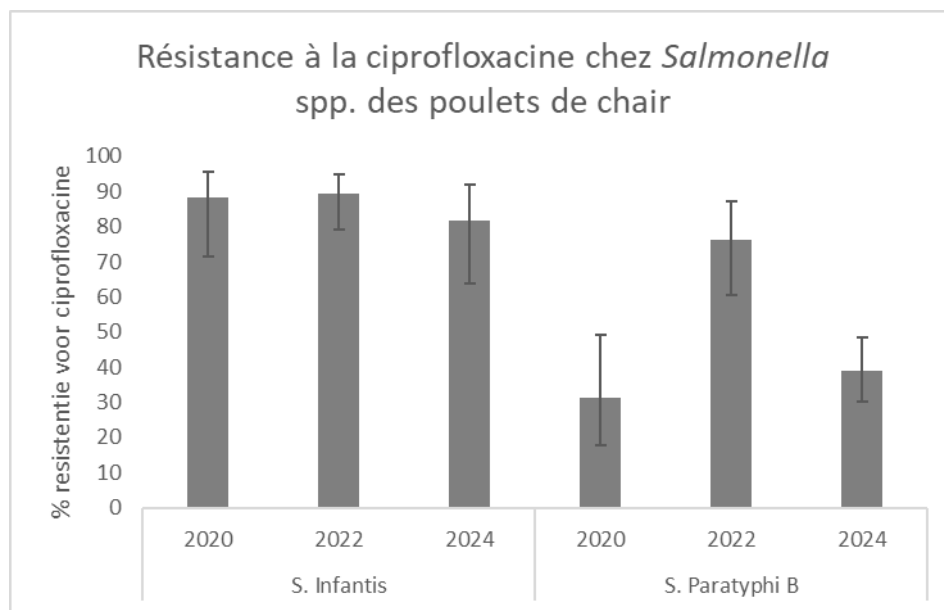


Figure 17. Prévalence de la résistance à la ciprofloxacine chez *Salmonella enterica*, sérotypes *Infantis*, *Paratyphi B* var. *Java* en Belgique en 2020, 2022 et 2024. Des intervalles de confiance à 95 % ont été ajoutés.

En 2024, 218 souches ont été testées pour la résistance à la ciprofloxacine. Informations complémentaires sur le lieu d'échantillonnage : les échantillons ont été prélevés sur des surchaussures utilisées dans les poulaillers de poulets de chair dans les trois semaines précédant l'abattage. Analyse des échantillons : Sciensano.

Des informations plus détaillées sur la prévalence de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries provenant d'espèces productrices de denrées alimentaires (secteur primaire) sont disponibles dans les rapports annuels de Sciensano à l'adresse suivante : [Antibiorésistance - Résultats | Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire](#).

Pour les résultats des États membres et non membres de l'UE, le « tableau de bord de la résistance aux antimicrobiens » de l'Agence européenne de sécurité des aliments peut être consulté (<https://www.efsa.europa.eu/en/microstrategy/dashboard-antimicrobial-resistance>). Pour connaître les mesures prises par l'Union européenne pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens : https://health.ec.europa.eu/antimicrobial-resistance/eu-action-antimicrobial-resistance_nl.

Discussion et conclusions

Le plan Vision 2024 et la deuxième convention sur les antibiotiques se concluent par la réalisation de trois des quatre objectifs basés sur les ventes d'antibiotiques. Les données de résistance aux antibiotiques montrent pour la bactérie indicatrice à Gram négatif *E. coli* une diminution des souches multirésistantes et une augmentation des souches sensibles (évolution par rapport à 2011). Pour les bactéries indicatrices à Gram positif *E. faecalis* et *E. faecium* également, la prévalence de la multirésistance diminue depuis le début de la surveillance en 2019 pour les 2 catégories animales présentant la multirésistance la plus élevée (les poulets de chair et les veaux de boucherie), tandis que la situation chez les autres espèces animales reste stable.

➤ Objectifs basés sur la vente d'antibiotiques

Les ventes totales d'antibiotiques **augmentent de 6,3 % en 2024** par rapport à 2023. **Depuis 2011, la réduction cumulée des ventes totales d'antibiotiques est de 59,9 %**. L'objectif stratégique de réduction pour le secteur animal (objectif de la Vision 2024 d'AMCRA, de la deuxième convention sur les antibiotiques et du Plan d'Action national 2021-2024) de 65 % pour les ventes totales d'antibiotiques visé pour fin 2024 n'est donc pas atteint.

Les ventes d'**aliments médicamenteux contenant des antibiotiques** ont été **réduites de 89,1 %** au total. Le deuxième objectif stratégique (réduction de 75 % des aliments médicamenteux contenant des antibiotiques par rapport à 2011) est donc largement dépassé. Par rapport à 2023, on enregistre une nouvelle baisse en 2024, de 19,2 %.

Les ventes d'**antibiotiques d'importance critique** ont **diminué de 81,0 % par rapport à 2011**. L'objectif de réduction de 75 % fixé par les première et deuxième conventions est donc atteint. Entre 2023 et 2024, bien qu'il y ait eu une augmentation des ventes de céphalosporines de 3^e et 4^e générations, les ventes de quinolones ont diminué. Depuis le 1^{er} septembre 2024, l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des antibiotiques d'importance critique s'applique également aux animaux de compagnie et aux chevaux. S'il est respecté, une nouvelle baisse des ventes d'antibiotiques d'importance critique est attendue d'ici 2025. Pour toutes les espèces animales et dans tous les secteurs, il faut intensifier l'approche préventive des affections pour lesquelles ces médicaments sont utilisés, ainsi que le contrôle continu du respect des articles de l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des antibiotiques d'importance critique, afin d'en garantir leur utilisation légale.

2024 est la deuxième année où les ventes de colistine ont augmenté, une hausse de 11,8 % étant enregistrée par rapport à 2023. Malgré cette augmentation, les ventes totales de colistine en 2024, avec 0,69 mg/kg de biomasse, permettent de respecter l'objectif d'utilisation maximale de colistine d'1 mg/kg de biomasse fixé pour la fin de 2024 par AMCRA et la deuxième convention sur les antibiotiques. L'augmentation des ventes ne s'observe pas dans l'utilisation enregistrée de la colistine, dont on constate une baisse générale chez toutes les espèces animales.

➤ Diminution de l'utilisation d'antibiotiques au niveau des espèces animales

La collecte des données par espèce animale permet de cartographier l'utilisation par secteur et d'identifier les exploitations où l'utilisation est (trop) élevée. En 2024, l'avancée observée se poursuit pour les poulets de chair et les poules pondeuses, tandis que la baisse chez les autres espèces animales ralentit.

En conclusion, pour le **secteur porcin**, l'année 2024 a été marquée par une nouvelle réduction de l'utilisation des antibiotiques dans toutes les catégories, à l'exception des porcs d'engraissement, qui ont connu une légère augmentation. De fortes réductions ont été réalisées depuis le début de la collecte des données et surtout depuis l'instauration des trajets de réduction. En 2024, l'utilisation d'antibiotiques de 55 % des exploitations de porcs se situait en zone verte, et seulement 6 % des exploitations se trouvaient dans la zone rouge. Néanmoins, des pics d'utilisation subsistent et il ne faut pas oublier que les valeurs d'action chez les porcelets sevrés et les porcs d'engraissement restent des seuils très modestes. En outre, les exploitations situées dans les zones de couleur rouge et jaune utilisent encore des quantités importantes d'antibiotiques. **Les efforts collectifs de toutes les parties prenantes ont permis d'obtenir d'excellents résultats qui devraient encourager le secteur à maintenir son action au cours des prochaines années, tout en l'élargissant pour accompagner les gros utilisateurs restants et les stimuler à réduire leur utilisation d'antibiotiques.**

Les résultats concernant les **veaux de boucherie** en 2024 mettent à nouveau en évidence les défis majeurs que doit relever le secteur pour réduire son utilisation, structurellement élevée, d'antibiotiques. **Les efforts accomplis jusqu'à présent, comme les conditions sanitaires difficiles dues au virus de la fièvre catarrhale ovine et au virus de la maladie hémorragique épizootique en 2024, doivent être reconnus. Il convient de poursuivre la recherche, avec toutes les parties prenantes concernées, de solutions pour un secteur qui, compte tenu de son système de production, est enclin à utiliser davantage d'antibiotiques.**

Dans le secteur de la volaille, l'utilisation d'antibiotiques est traditionnellement faible chez les **poules pondeuses** ; le taux d'utilisateurs zéro y est toujours supérieur à 60 %. L'utilisation au niveau des exploitations pour les poules pondeuses a de nouveau diminué, 2024 étant l'année où l'utilisation a été la plus faible depuis 2018. Seule une minorité d'exploitations utilise des antibiotiques. Toutefois, le faible niveau global d'utilisation des antibiotiques est marqué par d'importantes fluctuations en pourcentage d'une année à l'autre. Le secteur des **poulets de chair** a enregistré une baisse considérable de l'utilisation d'antibiotiques en 2021 par rapport à 2020, mais est resté au même niveau les deux années suivantes. **Toutefois, une nouvelle baisse marquée a été enregistrée en 2024**, la plupart des paramètres affichant une diminution de plus de 60 %. Alors qu'en 2018, environ 30 % des exploitations de poulets de chair avait une consommation au-dessus de la valeur d'action actuelle, elles ne sont aujourd'hui plus qu'1,5 %. Plus de 85 % des exploitations se situent même sous la valeur de vigilance actuelle. Cela illustre la **capacité du secteur à diminuer sa consommation sans trajet de réduction, bien que cela puisse aussi suggérer qu'il dispose de suffisamment de marge pour l'instauration de valeurs seuil plus ambitieuses.**

La deuxième convention 2021-2024 comprenait l'ambition de développer une méthodologie pour évaluer l'utilisation des antibiotiques chez les animaux de compagnie et, après avoir collecté les données les concernant, d'établir un trajet de réduction de l'utilisation des antibiotiques chez les animaux de compagnie, basé sur des données fondées et conforme aux objectifs de réduction de la convention. AMCRA a collaboré avec les parties prenantes pour élaborer un avis intitulé « Collecte et analyse des données relatives à l'utilisation d'antibiotiques chez les animaux de compagnie et les chevaux et benchmarking des vétérinaires ». Cet avis a été remis à l'AFMPS et aux autres administrations fédérales en 2025. Parallèlement, l'AFMPS est en train d'élaborer l'outil VAMREG afin de permettre de communiquer à l'EMA, comme l'exige l'Europe, les données relatives à la vente et à l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire pour les animaux non enregistrés dans Sanitel (entre autres les animaux de compagnie). La collecte de données et l'élaboration d'un trajet de réduction dans une phase ultérieure commenceront en accord avec les parties prenantes pour répondre aux exigences de rapportage de l'Europe.

➤ L'antibiorésistance continue à diminuer en 2024

La résistance aux antibiotiques de la bactérie indicatrice *Escherichia coli* est relativement élevée depuis le début de la surveillance en 2011, mais on observe une **tendance à la diminution du nombre de souches multirésistantes**, ainsi qu'une augmentation du nombre de souches d'*E. coli* totalement sensibles chez les différentes espèces animales productrices de denrées alimentaires depuis 2014. **Le taux élevé de germes isolés multirésistants reste cependant préoccupant, en particulier chez les poulets de chair et les veaux de boucherie.** Depuis le début de la surveillance en 2011, une alternance d'augmentations et de diminutions de la prévalence de la résistance aux antibiotiques a été observée chez toutes les espèces animales.

Pour la quatrième année consécutive, la surveillance sélective a montré une diminution du nombre de souches d'*E. coli* productrices de BLSE chez les poulets de chair. Une tendance à la baisse est également observée chez les porcs depuis 2017, tandis que des fluctuations annuelles sont observées chez les veaux de boucherie, sans qu'aucune diminution claire ne puisse être observée. La **résistance d'*E. coli* à la colistine**, un antibiotique d'importance critique parmi les plus prioritaires pour la santé publique, **reste très faible aussi en 2024.** Une tendance à la baisse de la multirésistance chez *Enterococcus faecium* et *Enterococcus faecalis*, deux bactéries indicatrices à Gram positif, est rapportée pour les 2 catégories animales où la multirésistance est la plus élevée, tandis que la situation chez les autres catégories reste stable. C'est chez les veaux de boucherie (pour *E. faecalis*) et les poulets de chair (pour *E. faecium*) que les souches d'*Enterococcus* multirésistantes sont les plus fréquentes, mais la prévalence de la multirésistance diminue depuis le début de la surveillance en 2019.

Il est très important de **continuer à réduire l'utilisation de tous les antibiotiques** pour que la diminution de l'antibiorésistance chez les diverses bactéries indicatrices et zoonotiques puisse se poursuivre. En effet, l'utilisation d'antibiotiques est la principale cause de sélection et de propagation de la résistance aux antibiotiques chez les bactéries. La co-sélection joue un rôle important dans le maintien de la résistance à diverses classes d'antibiotiques. **Par conséquent, il faut miser sur la faible utilisation, non seulement des antibiotiques d'importance critique, mais également de toutes les classes d'antibiotiques.**

➤ Engagement des pouvoirs publics et des secteurs

Tous les secteurs animaux sont conscients des risques de la résistance aux antimicrobiens et désireux de déployer des efforts soutenus pour réduire encore l'utilisation des antibiotiques, par des mesures préventives et une utilisation prudente, afin de parvenir à une nouvelle diminution de la résistance dans les années à venir. Il en va du bien-être et de la santé des animaux, des êtres humains et de l'environnement.

En 2023, AMCRA a élaboré un nouveau plan pour la période 2025-2030, la Vision 2030 (publié sur son site [AMCRA](#)). La nouvelle « Vision 2030 » d'AMCRA contient de nouveaux objectifs de réduction ainsi que des points d'action qui doivent contribuer à renforcer le développement d'une politique durable en matière d'antibiotiques chez les animaux en Belgique après 2024. La nouvelle « Vision 2030 » d'AMCRA servira également de base à une troisième convention sur les antibiotiques que les pouvoirs publics et les secteurs se sont engagés à préparer afin de poursuivre leur coopération fructueuse, également après 2024. Un nouveau **Plan d'Action national One-Health pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens pour la période 2026-2029** est en cours de préparation. **La collaboration dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens se poursuivra ainsi et des engagements solides sont pris pour poursuivre ensemble la route de la réduction de l'utilisation**

d'antibiotiques chez les animaux. Ainsi, le secteur animal continue à travailler avec conviction pour un avenir où les antibiotiques seront utilisés de manière durable et rationnelle en Belgique.